

Collection « Economies laitière et alpestre »  
No 79

Rémy Rochat

**LE GROS ELIE, DERNIER REPRESENTANT  
D'UNE FAMILLE DE PAYSANS ET D'AMODIATEURS**  
2007

Editions Le Pèlerin  
Reprise de 2017

## Introduction

C'était la belle vie, là-haut, tout au moins pour ceux qui aimaient la montagne et les chalets et qui avaient aussi et surtout le goût du bétail enraciné en eux. La belle vie, certes, mais il y avait une qualité essentielle qu'il fallait avoir, être apte à se lever de bonne heure le matin, et ce n'était pas à six heures, et ce n'était pas à cinq heures, plutôt à quatre, et même des fois trois.

Le Gros Elie était très certainement de ces amoureux des chalets. Il était ainsi devenu amodiateur, à l'instar de son père de manière certaine, de son grand-père c'est possible. Et il allait toujours dans le même coin, au-dessus de Mouthe, dans cette région où vous découvrez l'ancienne ferme de chez Cornet et plus loin et plus haut, les alpages des Loges, Loges dessus et Loges dessous. Son coin, presque sa terre, que l'on pourrait dire, puisqu'il passait là-bas plus de quatre mois par année, et qu'il n'est pas certain qu'en ce laps de temps il rentrait souvent en son village éloigné d'une bonne dizaine de kilomètres.

On était sur France, suivant en cela une tradition immémoriale, qui plongeait ses racines loin dans l'histoire, à vrai dire l'on n'arrivait plus à se souvenir quand cela avait commencé, cette coutume d'aller alper sur France. C'était il y a des siècles et des siècles en arrière. Et la tradition était si bien établie qu'il n'était pas envisageable que cela puisse changer. A juste raison, en quelque sorte, puisque un siècle après la grande époque où le Gros Elie avait su se faire connaître loin à la ronde, les Suisses montaient toujours ces mêmes montagnes françaises. Trop d'espaces, trop de surfaces, pour que ces terres, après qu'elles aient été abandonnées par leur propriétaires légitimes qui s'en étaient allés vers des lieux soi-disant plus accueillants, puissent encore être montées par des compatriotes du vallon de Mouthe.

Alors, d'une certaine manière, ces Suisses, ces mécréants, parce qu'ils n'étaient pas de la même religion, et puis dans le fond, a-t-on à s'inquiéter de ça, ils étaient les bienvenus. Et puis on finissait par les aimer, parce que dans l'ensemble, mis à part certains crouillets qui ne faisaient jamais bien long dans la branche, ils avaient des histoires avec tous leurs voisins, mais en premier avec le propriétaire, c'étaient de bons gaillards. De bons gaillards comme ce Gros Elie qui vous invitait à ses montées. Et ses montées à lui, tonnerre, c'étaient des événements que l'on n'aurait voulu manquer pour rien au monde. Il y avait à boire, là-haut, ce jour là. Le patron ne regardait pas à la dépense. Qu'il vive et soit heureux. On buvait à sa santé. On buvait à la santé de l'alpage et du bétail que l'on souhaitait en pleine peau et parfaitement rempli durant les quatre mois. On buvait à la santé du temps que l'on espérait beau, pas trop mouillé, mais avec quand même suffisamment d'eau pour que l'herbe, elle repousse en permanence, et non pas devienne peu à peu cette vieille paille rase brûlée de trop de soleil. On buvait à la santé du président de la République, et puis dans la foulée à celui de la Confédération, celui-là même moins proche que l'autre. On buvait au monde entier, enfin, quand l'on avait déjà fait santé à tout ce qui concerne le chalet. Et la viande était bonne, cochonnaille en particulier. Et rien ne manquait, ce jour-là, où vous redescendiez tout guilleret dans votre vallon de Mouthe où, lorsque vous arriviez, et quand bien même vous le connaissiez m<sup>2</sup> par m<sup>2</sup>, vous étiez à nouveau surpris de cette immense et magnifique étendue où le Doubs vous coule paresseux, avec ses beaux méandres. C'est que de la place, ici, l'on en a. c'est que le vallon, il est grand et on l'aime. On aime le vallon, mais on aime aussi les hauteurs où il y a le Gros Elie que l'on ira trouver deux ou trois pendant la belle saison.

La belle vie là-haut. On dépense. On dépense peut-être même une partie des gains à venir sur les fromages que l'on fabriquera, en supposant même que ceux-ci soient de qualité, ce qui ne saurait toujours être le cas. Qui les achète ? Un marchand français, déjà Rochat-Golay du Pont qui se lance en grand et dont la célébrité dépasse largement les frontières. Tiens, il faudrait faire des recherches en ce sens. Décidément, cette vie des alpages et son histoire, ça demeure toujours pleins d'interrogations et il n'est pas certain que l'on puisse vous répondre.

Car peu à peu les gens qui l'on connue se meurent et ils se suivent maintenant là-bas au cimetière du village. Et peu à peu les traditions vont en se perdant... Mais à vrai dire, pas tout à fait, puisque aujourd'hui les alpages ne sont pas plus désertés qu'ils ne l'étaient alors et que l'on y fait toujours de belles montées. Mais il y a tout de même une ambiance différente, celle d'autrefois, qui s'est perdue, tandis que partout la vie était plus dure et les commodités moins nombreuses.

Cette immensité d'espace où se trouvaient autrefois tant de fermes. Par dizaines. Et toutes habitées, car en une certaine époque, vous savez, l'espace il avait commencé à manquer même dans le vallon principal. Alors on montait et on défrichait. La terre ici était bonne. Il y avait même un microclimat qui faisait que c'était beaucoup plus habitable que vous ne sauriez le croire. Certes, un peu solitaire, ces arrières du Risoud, on voyait celui-ci au levant, toujours cette immense croupe noire, mais aimé. C'est là qu'on était né. C'est là aussi que l'on mourrait. Sans regret... Tu parles, on s'accroche à la vie autant qu'on le peut. On se cramponne, comme on dit. On va de l'avant même qu'on est perclus de rhumatisme, vous comprenez ces milliers de journées et de nuit dans des maisons pas toujours trop chauffées. Le bois est à disposition certes, mais quand même, les maisons, elles sont si grandes que l'on ne chauffe guère plus que la cuisine, et puis aussi en celle-ci l'essentiel de la chaleur, elle s'en va par la grande cheminée. Pour le reste, c'est le froid intégral. L'hiver, un frigo. Encore qu'alors on ne connaisse pas le terme. On dirait plutôt une glacière... Et alors on se souvient, encore au printemps et même au début de l'été, de ces grands trous remplis de neige qu'il faut entourer de barrières afin que le bétail ne s'y enfile pas. De grands trous inquiétants dont pour certains, et ici plus question d'y voir encore de la neige, on ne sait pas le fond. On lance une pierre, on l'entend cogner d'une paroi à l'autre, longtemps, longtemps, et puis on n'entend plus rien. Soit elle est tombée sur un lit de caillasse, soit elle descend encore, pour aller jusqu'au centre de la terre. Avec ces grands trous inquiétants, dont parfois on rêve la nuit, allez savoir. On y jette parfois des veaux morts. Ni vu ni connu. Personne ne le saura jamais. On fait ainsi des ruclons à proximité. On n'est pas trop regardant sur des méthodes qui sont bien de leur époque. Et puis la vie est dure. Et puis aussi il n'est pas certain que l'on y jette les veaux crevés, dans ces grands trous. On s'arrange pour apprêter la viande. Sauf quand la maladie de la bête lui ai donné du goût, alors là, oui, on ira lancer le beau dans le grand trou que l'on trouve à proximité. Des choses comme ça. Pas toujours ragoûtantes.

Le Gros Elie. Il devait bien redescendre au village une fois la saison achevée. Alors on rentrait à la ferme en une belle descente en laquelle, encore une fois, on avait convié du monde. Et on leur mettait de belles sonnailles, aux vaches, et l'on descendait, et l'on était une bonne dizaine, avec tous ces gamins du quartier du haut du village montés exprès pour ça, pour convoier le troupeau. On prenait des chemins, avant qu'ils n'aient construit la route dite moderne, qui allaient plus droit certes, mais par contre ceux-ci étaient moins aisés, ce qui fait que l'on mettait tout autant de temps si ce n'est pas plus.

Et le voilà le village, quand l'on arrive dans les hauts, de l'autre côté de la montagne que l'on a franchie par une sorte de col qui passe à proximité de la Vieille Landoz et de la Landoz Neuve. Et c'est maintenant, plus que la lumière si particulière des pâturages et des grands espaces qu'elle inonde et dont beaucoup sont d'anciens champs, la lumière d'ici, qui est celle des lacs, un peu bleutée, différente, avec moins de nostalgie et de solitude en elle, une lumière collective, pourrait-on dire. Et il faudra réapprendre à l'appréhender.

Mais déjà, le Gros Elie, dans son sommeil qu'il avait souvent lourd, à cause de tout ce qu'il mangeait le soir, il avait un appétit du diable, surtout à l'automne quand s'agissait de s'attaquer à ces gros vacherins que l'on fabriquait là-haut, et l'on mangeait toujours ceux qui avaient mal tourné et que l'on n'aurait pas pu vendre, et bien le Gros Elie, en des rêves un peu perturbés il est vrai, il s'imaginait déjà et à nouveau à l'alpage. Et ce serait ainsi aussi longtemps qu'il vivrait. Et il vivrait, étant né en 1872, jusqu'en 1933, décédant le 17 mars à

treize heures, alors même qu'il venait de quitter la table et qu'il trouvait qu'il avait quand même rudement bien « rupé »

Les Charbonnières, le 28.10. 2007

**Une famille bien de chez nous, « Chez le Gros Elie »**

Le Gros Elie, selon les piquets<sup>1</sup>, décéda le 17 mars 1933, à treize heures. Il était né le 18 janvier 1872, fils de Henri Samuel Rochat et de Jenny Fanchette Méry née Rochat.

Son aïeul, le premier à porter de l'Elie dans ses prénoms, Abraham Elie Rochat, vivait à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, décédé entre 1828 et 1835<sup>2</sup>. Il s'écoula ainsi pas loin d'un siècle et demi entre la naissance du premier Elie et le décès du dernier.

Un siècle et demi de fortunes diverses pour les Elie – nous englobons dans ce prénom toute la lignée, et même ceux qui ne le portèrent pas – qui se consacrèrent essentiellement à l'agriculture, profession qu'ils complétèrent un jour on ne sait trop quand avec le métier très prisé, aux Charbonnières tout au moins, d'amodiateur.

On tentera de suivre cette destinée familiale relativement modeste qui ne manque pourtant pas d'intérêt.

Abraham Elie Rochat, dont pour l'heure nous ignorons les dates de naissance et de décès, était fils d'Henri Rochat régent. Probablement l'aîné.

Henri Rochat régent. Haute figure de notre histoire locale dont nous avons à retrouver les traces, puisqu'en fait, malgré sa profession de « roille-gosse », après sa carrière d'enseignant, il reprit et la charpente et l'agriculture, et il n'est pas exclu qu'il traficota quelque peu avec le produit de nos alpages.

L'ascendance d'Henri Rochat régent a été établie par deux fois. Les deux arbres ne nous apparaissent pas probants et mériteront un contrôle attentif grâce à un nouveau dépouillement des registres d'état-civil de la commune du Lieu par le biais des micro-films des ACV.

Un arbre généalogique intitulé Généalogie – Ascendance paternelle de Jules-Moïse Rochat pasteur – concocté par l'un ou l'autre des descendants de ce vénérable ministre, arrivé dans nos mains (photocopies) on ne sait plus par quel canal, nous donne Henri-Frédéric fils de Abram-Isaac (Dragon), ce dernier lui-même fils de Gédéon Rochat dit Pirod. Henri Frédéric a pour enfants Moïse, Charles, Frédéric, Samuel (Saïset), Fanchette ép. Guignard, Etiennette ép. Meylan, Julie ép. Guignard. De cette deuxième génération on découvre les enfants de Charles qui sont Fanny, Jenny, Aimée ; les enfants de Samuel qui sont : Jules, Fanny, Jenny, Henri, Méry ; un enfant de Fanchette : Samuel (juge) ; et les enfants d'Etiennette qui sont : Henri, père de Julien, Elie, Isaline, Zélie.

Nous constatons que la série des enfants d'Henri Rochat, notre régent, est incomplète, puisqu'il y manque Abram Elie.

Quant à l'ascendance, elle nous paraît déjà douteuse à partir du grand-père qui, selon nos recherches et ce que nous dirons plus bas, ne saurait être Gédéon Rochat.

Une deuxième recherche figure dans la grande généalogie de la famille Aubert, à découvrir sur le site Vallée de Joux de M. Jean-Luc Aubert de Genève.

On y découvre Henri Frédéric Rochat, né le 1<sup>er</sup> décembre 1758, décédé avant 1812. Il est fils d'Abram Isaac Rochat (1724), lui-même fils d'Abram Isaac Rochat né vers 1701, et de Jeanne Marie Albertine Golay, fille de Pierre Golay (vers 1700) lui-même fils de Jean-Baptiste Golay né vers 1666.

Henri Frédéric Rochat est crédité de huit enfants, soit :

- 1o Elie (vers 1782)
- 2o Moïse Louis
- 3o Charles Louis (vers 1786)
- 4o Isaac-Frédéric
- 5o Henri Frédéric Samuel (Saïset)
- 6o Marie Fanchette

---

<sup>1</sup> Voir « La mort passe au village », volume 1, Le Pèlerin, 2001, p. 189. Voir aussi partie documentaire. Un piquet est le numéro d'une tombe, les décédés étant en principe enterrés les uns après les autres.

<sup>2</sup> Actes de 1828 et de 1835 dont l'analyse figure dans la partie documentaire

7o Julie Charlotte Rochat

8o Louise Etienne Rochat.

Cette descendance, selon contrôle des actes divers à découvrir dans la partie documentaire, correspond à la réalité.

Quant à l'ascendance, acceptons-en pour l'heure l'augure ! Donc Henri Frédéric fils d'Abram Isaac né en 1724, et petit-fils d'Abram Isaac<sup>3</sup>.

Alors son grand-père, d'après une note des ACL<sup>4</sup> : *Abram David, Abram Isaac et Jaques David frères, fils d'Abram Isaac Rochat*, serait réellement Abram-Isaac Rochat.

Pour l'heure nous ne tenterons pas de remonter plus haut, ni ne chercherons à savoir si ces deux générations précédentes trempaient déjà dans le caillé d'une manière ou d'une autre.

Revenons à Henri Frédéric Rochat, né le 1<sup>er</sup> décembre 1758. En 1781, suite au décès du titulaire Moyse Rochat survenu probablement pendant les vacances de fenaisons, le village met la place de régent au concours :

« *Le même jour (... sept. 1781) l'on a dit que l'examen du régent se fait lundi prochain, si l'on veut députer quelqu'un pour ce fait, et si l'on veut donner quelque chose aux aspirants. Sur cette proposition, l'on a ordonné à ceux qui se présenteront à l'examen et qui le subiront, à chacun 5 batz que les recteurs leur livreront l'examen fait* <sup>5</sup> ».

Assez curieusement les procès-verbaux, à la suite de cette note, ne disent pas si réellement l'examen a eu lieu et qui a été nommé. Nous savons qu'il s'agit en fait d'Henri Frédéric Rochat qui deviendra ainsi et pour jamais Henri Frédéric Rochat régent. Il devait, selon nos sources<sup>6</sup>, enseigner de 1782 à 1802.

Toujours selon les registres du village des Charbonnières, les habitants du hameau semblaient contents des prestations de leur nouveau « fonctionnaire » :

« *Le 22 9bre 1782. Les chefs de famille assemblés, les sieurs recteurs ont demandé s'il n'y aurait aucune plainte à faire contre le régent. Ce que passé en voix, il n'y a eut aucune plainte* <sup>7</sup> ».

Voilà donc un homme du village, un Rochat qui plus est, et cela est bien dans la tradition, à enseigner aux enfants avec les difficultés que l'on imagine. Car nul doute que ceux-ci sont nombreux et pas toujours aptes à absorber une matière souvent ingrate.

La présence d'Henri Frédéric Rochat dans l'enseignement du village est encore prouvée par l'enquête Stapfer de 1799 sur l'état des écoles dans le canton de Vaud<sup>8</sup>, de laquelle, pour les Charbonnières, nous tirerons les éléments suivants quant à notre régent :

Nom : Henri Frédéric Rochat

Age : quarante ans

Situation de famille : une femme et sept enfants

Enseigne : depuis dix-sept ans

Vocation précédente : charpentier

Autre fonction : aucune

Nombre d'élève : 71, dont de trente à quarante seulement en été.

Salaire : mise à disposition d'un champ – le Clos de Ville, propriété de la commune -, location estimée à 36 écus petits, + 28 écus petits en argent, le tout faisant une somme de 64 écus petits, montant dont nous ne pourrions pas trouver ici l'équivalence, mais qui ne doit dans

---

<sup>3</sup> Ce qui est exact au vu de l'acte du 29<sup>e</sup> 9bre 1802, mais alors désigné seulement sous le prénom de Isaac.

<sup>4</sup> ACL, IAB1, acte de bourgeoisie du 29 septembre 1754

<sup>5</sup> AHC, AA2, p. 42

<sup>6</sup> Notamment Supplément no 1, 1995, p. 28

<sup>7</sup> AHC, AA2, p. 47

<sup>8</sup> Eléments propre à la Vallée de Joux repris dans une brochure *Le Pèlerin* : Philippe-Albert Stapfer, Enquête sur les écoles du canton de Vaud », Les Charbonnières, 2000.

tous les cas pas être excessif. D'où notre certitude qu'Henri Frédéric Rochat régent trafique encore en d'autres domaines afin de compléter ce salaire modeste.

Ces données permettent de vérifier nos propositions précédentes. Agé de 40 ans en 1799, c'est-à-dire né en 1759 – ou 1758 -. Régent depuis dix-sept ans, c'est-à-dire ici nommé en 1782.

Si Henri Frédéric Rochat régent a certes abandonné la charpente, plus le temps à ça, resterait à prouver qu'il garde réellement d'autres activités. Pour cela le « *Livre de mémoire pour Henri Frédéric Rochat régent des Charbonnières, acheté à la foire du Lieu le 15me 8bre, coûte 27 baches, 1789* »<sup>9</sup> va nous rendre de grands services.

La page 1 donne un remède pour le séans ?

La page 3, elle concerne toujours l'acheteur du livre, offre de découvrir les comptes pour une Société de fontaine, probablement celle utilisée par la totalité des gens du haut du village, emplacement de l'actuelle fontaine dite chez Will, c'est-à-dire que l'on trouve à proximité immédiate de la ferme de tel nom, à deux pas de la boulangerie. Cette fontaine deviendra privée après l'incendie de 1900, ne concernant désormais plus que deux propriétaires.

Les bassins de la fontaine sont en bois. La Société possède un livre de comptes qui naturellement a été perdu.

La page 9, nous y reviendrons plus bas, concerne Henri et Auguste fils de défunt Elie Rochat, ce dernier fils de Henri Frédéric. Nous voici donc avec trois générations mélangées sur un seul registre dont une quinzaine de pages seulement sont remplies.

Autre page, la 11, différentes notes nous apprennent les préoccupations de notre régent.

Il a fait trois journées pour refaire le moulin, celui de la Sagne, dont il est en partie propriétaire – voir partie documentaire – . Il a prêté de l'argent à son frère Moïse. Il a livré une montre à son frère Abram David pour le prix de 80 florins. Il a livré 20 florins à St Bartelomay – St Barthélémy ? – pour l'hivernage d'une vache. Il a livré à son père – on suppose qu'il s'agisse donc d'Abram Isaac – « *un pert de soullier presque neuf* », 5 florins. Il a aussi livré à son frère Abram David un « *pert de bas tout Neuf* » pour 3 florins 6 sols. Il a encore livré par sa femme (Pauline) à ce même frère Abram David lorsque celui-ci lui a rapporté 4 aulnes de cotonne et six de ritz, 20 florins. Il porte en compte 83 florins 1/1, pour le restat des cochons qu'ils ont tué ensemble.

Nous découvrons donc par cette écriture une communauté d'intérêt évidente. On vit, non pas forcément ensemble, mais dans la présence immédiate des uns et des autres d'une famille élargie dont la plupart des membres, malheureusement, resteront à jamais dans l'ombre.

Il fournit à son père de l'avoine et du fromage, etc., cette page restant malgré tout l'une des plus intéressante et des plus révélatrice d'un livre finalement assez pauvre !

Pas de grandes occupations donc en plus de son métier de régent, ce que nous avons pourtant cru au départ.

La vie à la montagne, ce sera pour la génération suivante, à moins que Henri Frédéric Rochat qui quitte l'enseignement en 1802, il a alors 53 ans, ne se lance dans une nouvelle carrière, qui ne durera que peu, puisque l'homme semble être décédé avant 1812 – à notre avis avant même 1808 -.

Effectivement Henri Frédéric Rochat a repris son métier de charpentier. Ainsi peut-on lire dans son livre de mémoires, à la page 19 :

« *Du 22eme août 1802, pris un tache avec mon beau-frère Rodolph Rochat de l'Epine pour lui faire la tralaison & plancher du poële devant, et allée avec la porte d'entrée doublée & la forme & porte de sur la cuisine & la forme & porte au poile et celle du plaquar ayant caisse pour l'orologe les portes à panaux, avec poutres & solettes. Et cela pour le prix de 160 L. soit quatre Louis payables au bout d'ouvrage. Et tout matériaux fournis par le dit Rodolph. Et*

---

<sup>9</sup> AHC, UA1

*le dit ouvrage devra être fait pour la St-Martin. Ainsi convenu à la pinte au Lieu le sus dit jour 22 août 1802 ».*

Marre donc de l'enseignement, et vive le travail manuel, l'odeur de l'atelier et du bois. Henri Frédéric alors travaille dans sa vieille maison no 113, la troisième à partir de la gauche sur la photo ci-dessous. Maison qui, en 1812, est possédée par ses hoirs, preuve que l'homme alors n'est plus de ce monde<sup>10</sup>.



La grande maison de gauche vient d'être refaite. Y reste accolée une antique ferme, avec sa grande cheminée, contre laquelle, maison no 3, s'appuie la bâtisse anciennement d'Henri Frédéric régent, qui garde elle aussi la grande cheminée encore en 1890 environ, date de cette photo. La distinction entre la deuxième et la troisième maison n'est pas facile à faire sur cet agrandissement conséquent d'une vue d'ensemble du village des Charbonnières. Dans tous les cas cette façade côté levant, semble présenter un beau chenit dans les environs. Ces fermes n'ont que peu changé au cours des âges, terriblement vieilles, celle-ci, lors de l'enquête sur les maisons de 1837, datée de plus de 100 ans, ce qui signifie en quelque sorte que l'on ne savait pas vraiment lui donner un âge, que nous dirons canonique ! On peut supposer qu'Henri Frédéric Rochat charpentier, il le fut avant que de devenir régent à l'âge de 34 ans, travaillait probablement au levant, là où il fait bon et où l'on voit le soleil, tandis que les façades côté Sagne, résolument au nord, n'avaient quant à elle que l'ombre.

L'homme, en plus de renouer avec le bois, avait repris du bétail, à moins qu'il ne s'en soit jamais séparé pendant les vingt ans de son enseignement. Preuve en est un listage de 1805<sup>11</sup> où l'on peut découvrir que Henri Rochat régent met aux pâturages communs gérés par le village 1 cheval, 1 génisse de deux ans, deux génisses d'un an et trois chèvres de printemps.

Il est toujours à l'œuvre l'année suivante 1806, avec 1 cheval, 1 génisse de deux ans, et 3 génisses d'un an. Par contre plus de chèvres.

Par contre Henri Rochat ne sera plus présent pour la coche de l'été 1807, effectuée le 8 juillet. Il s'agit alors de ses hoirs qui gardent un cheval, 2 génisses de deux ans, et une de un an. L'homme est donc décédé entre l'été précédent et celui-ci, c'est-à-dire probablement à l'automne 1806, ou au début de 1807.

Ce n'est donc pas lui qui trafiquait sur les alpages. Ses fils, l'un ou l'autre, ou tous ou presque, qui inaugureront quant à eux une tradition qui devraient durer plus d'un siècle.

---

<sup>10</sup> La note du haut de la page 15 du livre de comptes de Henri Frédéric Rochat et suivants nous indique ceci : Notes des remboursements que nous avons fait depuis la mort de feu notre père le 18 février 1807 à 1827. La voilà donc, la date clé que nous cherchions !

<sup>11</sup> AA3, coches d'été de 1805



Ils hantent désormais les pâturages avec leur bétail, on le suppose, avec leurs chevaux de manière certaine pour y effectuer des transports divers. Ainsi ils font dans le courant de septembre 1807, deux voyages à la Gentille, coût 10 florins, probablement pour aller y chercher des fromages. Vers quelle destination ?

Les 7 et 12 novembre, deux nouveaux voyages à la Gentille, de même pour un coût de 10 florins, pour aller y chercher les derniers fromages, pour du bois ?

Deux nouveaux voyages effectués les 15 et 20 novembre de la même année, l'un à la Gentille, d'autre chez Tournais (ou Tounais), et toujours pour 10 florins pour les deux.

Différents voyages occupent les comptes 1807-1808. Dont les 7 et 8 – mois non désigné, septembre ou octobre probablement – une « entrée » depuis la Muratte jusqu'à la Gentille, pour 15 florins. Toujours des fromages, encore qu'il apparaît que ceux du Haut-des-Prés auraient pu s'en charger.

Fromages que l'on retrouve avec certitude lors d'une écriture du 15 octobre de la même année. Alors on note deux entrées pour mener des pièces, une fois dès les Charbonnières à la Gentille, et l'autre depuis Haut des Prés à ce même chalet. Effectivement donc apparaît de cette manière que les hoirs d'Henri Frédérick travaillent pour Moïse Rochat et compagnie qui ne trouvent pas toujours le temps de tout faire. Et si ces derniers ne possèdent pas encore la Muratte, ils doivent l'avoir en amodiation du sieur Elfinger.

Ces écritures de 1808 montrent aussi des voyages effectués jusqu'à la grange Raguin, dite ici au Grand Ragin ou encore au Grand a Ragin, avec ou sans majuscules.

On charrie et l'on commerce. Ainsi en 1808 de nombreux chevrotins, les fabrique-t-on, par exemple à la Gentille que finalement l'on pourrait louer, ou les achète-t-on ? Telle est la question à laquelle pour l'heure on ne saurait répondre. Quoiqu'il en soit les pesées sont nombreuses dès juin à octobre – 17 pesées – dont le poids varie entre 8 pour la dernière pesée, 27 pour la première, et 84 le 22 juin qui correspond à la période de plus haute production, les quantités diminuant rapidement dès le 20 juillet pour arriver aux 30 livres par pesée en septembre, avec une légère pointe de 48 livres à la fin de ce mois.

Il semble que ces fromages sont fabriqués et livrés, puisque la somme totale qui ascende à 348 florins 9 cruzt vient se rajouter à la somme de tous les services rendus, le total faisant 856 florins 10 sols 6 deniers, et que cette somme entre en compte dans un règlement familial dont nous ne savons pas les tenants et les aboutissants.

Marchands de fromages, en quelque sorte. Dont la suite nous sera à jamais inconnue, tous les livres de comptes de cette honorable famille ayant disparu, comme aussi, il faut le préciser, l'entier des papiers officiels ou non, cette histoire n'étant reconstituée que grâce à ce livre de mémoire, aux données officielles de nos archives, à nos documents privés concernant surtout la famille Saisset et à quelques photos de notre collection personnelle. C'est peu.

On s'attachera maintenant plus sur la destinée des Elie, empoignant le premier de ceux-ci à bras le corps, Abram Elie Rochat, né en 1782 selon l'arbre généalogique Aubert. Il aurait donc eu 26 ans à l'époque de fabrication des chevrotins, ses frères étant encore plus jeunes. Il ne fait aucun doute que l'on devra reprendre une partie des activités du père au pied levé et pas encore trop bien ressuyé derrière les oreilles ! Quoiqu'à l'époque l'on était mûr beaucoup plus tôt, une existence d'homme étant plus brève, l'apprentissage devenant aussi rigoureux depuis l'âge de quatorze ans, avec une mise en « congé » d'été passée souvent sur les alpages de la région, plus encore de la partie française du Risoud<sup>12</sup>.

Lors du cadastre de 1812, la maison que rachètera bientôt Abram Elie, on ne saura pas la date de cette transaction, le no 110 du plan annexé, était possédée par Moïse feu Abram Isaac Rochat des Crettets. Nous n'enquêterons pas sur ce propriétaire peu connu, qui se trouvait

---

<sup>12</sup> Voir le texte de Samuel Aubert « Bergers Derrière-le-Risoud », paru dans la Revue, des samedi et dimanche 13 et 14 février 1937

peut-être alors propriétaire de deux bâtisses, l'une ici, l'autre aux Crettets, et qui tint à se dessaisir de celle du haut où il ne voulait pas habiter ou où il ne plaisait pas, le lac lui manquant. On n'est pas des Crettêts pour rien, et il faut le constater, souvent on achète les maisons disponibles de son propre quartier. Ainsi pour un habitant du haut du village, aller s'installer aux Crettêts, c'est carrément émigrer, comme pour un habitant des Crettêts, venir s'installer dans le haut du village, c'est proprement partir à l'étranger.

En 1837, lors de l'enquête sur les maisons, on constate que celle-ci, non seulement a passé dans les mains des Elie, mais qu'il s'agit même déjà ici des hoirs d'Elie, c'est-à-dire d'Abram Elie qui a trépassé. Il l'a fait, selon les actes analysés dans la partie documentaire, entre 1828 et 1835.

Cette maison no 110, sixième à partir de la gauche, est ici représentée par l'image – cliché de 1890 environ -.



La maison des Elie se trouve à gauche de la façade blanche qui porte une pancarte entre la fenêtre du bas et celle du haut, façade qui n'est autre que celle du bâtiment primitif des Rochat-Balissat. La maison à gauche des Elie, dont la façade a été refaite, est le vieux collègue qui entrera en leur possession à une date à déterminer plus loin.

Le recensement de 1833 nous donne les noms suivants :

- A. Elie Rochat du régent
- Julie Henriette sa femme
- Henri son fils
- Charles Auguste idem.

Ainsi Abram Elie Rochat vivait encore en 1833 tout en étant déjà décédé en 1835. Il a « avalé son bulletin de naissance » entre ces deux périodes, entre 1833 et 1835.

La taxe de 1816 sur le commerce et l'industrie faisant état du métier d'horloger pour Elie fils de feu le régent Rochat, il n'y a pas lieu de croire finalement que c'est Abram Elie qui a instauré le tradition alpestre. Celle-ci est plutôt à rechercher du côté de ses frères.

Abraham Elie a probablement hérité quelques champs de son père, patrimoine qu'il a pu compléter par des achats. Car en 1827 Elie est dit laboureur. Il pratique donc l'agriculture à côté de son métier d'horloger, à moins qu'il n'ait finalement abandonné celui-ci lors de la grande crise du début du siècle et qu'il se soit désormais tout entier tourné vers la paysannerie, avec une possibilité de recyclage, finalement, dans l'économie alpestre. Allez savoir !

Dans tous les cas, selon nos listages de fin de brochure, la famille, Abram Elie et ses frères, reste modeste.

Deux fils assurent la relève, Henri Samuel et Charles Auguste.

Ces deux-là ne feront que peu parler d'eux. Charles Auguste, fils de Abram Elie Rochat et de Julie Henriette, est né le 8 juin 1826. Il restera célibataire. Quant à son frère Elie Henri – dit aussi il semble Henri Samuel – il est né le 11 février 1832. Les deux enfants seront donc en bas âge, ou presque quand le père décédera, laissant leur éducation à sa femme Julie Henriette qui depuis cette époque devenant chef de famille, donnera son nom à la maison dite désormais Chez la Julie. Quant à une quelconque tradition alpestre, celle-ci n'a donc pas pu être offerte par le père à des enfants trop jeunes pour être influencé d'une manière quelconque.

On retrouve les deux frères dans le cadastre de 1872. Ils ont des champs aux Combes Rondes, au Crêt du Port, au Crêt du Puits, sur les Grayets, aux Combes à Poivre, à la Guénettaz, au Clos de Ville, aux Charbonnières, à la Sagne, aux Prés de l'Etang, Dessous la Grande Côte, au Cul de l'Etang, aux Rondets, à la Fivaz, à la Repière, au Champs aux Chèvres, au Plat du Séchey. Ils ont en fait des champs un peu partout sur le territoire des Charbonnières et dont les noms de lieux chantent. Ils ont très certainement agrandi le patrimoine familial peu à peu et au fur et à mesure des opportunités, preuve aussi que les finances, et même si l'on ne roule pas sur l'or, sont acceptables.

Ils possèdent toujours la maison no 110. Elie Henri rachète à son compte l'ancien collège du village des Charbonnières, le 8 janvier 1877, pour le prix de trois mille cent soixante francs. Ce collège provenait de la maison de David Moyse Rochat dit des Crettêts, vendue au village des Charbonnières en vue de cette affectation le 17 août 1819, pour le prix de 320 francs et les vins au 5%. Ainsi en l'espace d'une soixantaine d'année une maison avait pu voir son prix augmenter du mille pour cent ! Il est vrai que l'argent avait pu perdre tout autant de valeur.

On ignore si nos valeureux Elie tiennent déjà montagne à l'époque. On le supposera. De telle manière que l'on rencontre le Gros Elie, né le 12 janvier 1872 en compagnie de son père. Si le Gros Elie y a entre vingt et vingt cinq ans, cela nous situe entre 1892 et 1897, ce qui est fort possible.



Nous sommes très certainement ici sur un alpage français, mais tout de même à la fin du XIXe siècle. On est donc bien loin d'une haute tradition des alpages pour cette famille comme nous le supposions plus haut.

Henri feu Elie décède en mai 1897, selon les registres civiques de la commune du Lieu, un colosse qui, né en 1832, n'a atteint que l'âge de 65 ans. Il avait épousé Jenny Rochat, sœur à Jules-Moïse Rochat, sa petite-cousine. Ses enfants furent Elie Rochat-Brunner (Gros Elie), Fanny Rochat restée célibataire et Alice, qui a épousé Fritz Humberstet.



Le Gros Elie reprendra peu à peu les possessions ancestrales. Rachat de ses sœurs Louise Fanny et Alice Julie, femme de Fritz Louis Humberset le 3 novembre 1901. Héritage de son oncle Charles Auguste resté célibataire le 12 avril 1913, soit un peu moins d'un mois après son décès du 17 mars 1913.

On tombe maintenant sur l'incendie de septembre 1900, raconté, et avec quel talent, par Mme Annette Dépraz du Séchey, anciennement du Moulin aux Charbonnières:

*« Donc le feu avait pris chez Eugène Rochat et chez Lolet, deux toutes vieilles maisons. Il avait percé le toit. Les gens s'étaient sauvés presque nus. Après c'était chez Constant Rochat, l'ancien facteur qui avait aussi une vieille bâtisse. Dans ce temps-là, presque toutes ces maisons avaient leur appartement du côté de la Sagne. Devant c'était le rural. Constant Rochat n'avait point de bétail. Il avait déjà transformé la grange et l'écurie sur la rue en*

*appartements. Il avait fait un mur. L'appartement du bas, c'était chez Schneider. Il demeurait en dessus. A cause de cela ils avaient peut-être pu sortir plus facilement.*

*Mais ensuite il y avait le vieux collègue. Et puis chez la Julie, Fanny. C'était une vieille fille. Et puis sa vieille mère et son oncle, et Elise Rochat-Brunner, la mère à Lisette. Et bien il n'y avait pas beaucoup de bétail dans les maisons en ce moment-là, car ils étaient au chalet. Les gens ne gardaient qu'une vache qu'ils mettaient à la Combe pour avoir le lait, et leur cheval. Et bien chez la Julie avait mis seulement une jupe et des pantoufles quand elle est allée détacher leur cheval. La grange était déjà en feu. Toutes les poules avaient brûlé. Le cheval chez Jérémie, lui, s'était sauvé. Il était allé se réfugier dans le corridor de notre maison du Séchey...*

...

*Alors il y eut énormément de gens sans abri. Il fallait bien les loger. On s'arrangea pour placer tout ce monde. Chez Balissat allèrent au Séchey ; chez Lucien au Lieu. Chez Lolet étaient allés habiter la Cornaz, chez leurs parents. Chez la Julie étaient venus habiter au moulin. On était les uns sur les autres. On ne pouvait pas coucher tout le monde. Ça fait que Fanny alla loger chez la Tanet, chez Mme Annette. Les Saisse étaient des cousins. Et puis Auguste, le vieil oncle, couchait chez Manuel. Il y en avait au Cygne. Enfin tout le monde avait fait ce qui était en son pouvoir pour porter secours à toutes ces gens.*

...

*L'été suivant, tout s'était reconstruit.*

...

*Et puis il y avait le vieux collègue, là, au milieu de ces maisons. Il y avait une grande chambre en bas, du côté de la Sagne, et puis du même côté, deux chambres en haut. En haut, de l'autre côté, sur la rue, il y avait une grande salle avec trois fenêtres. C'est là où le vieux Jérémie faisait l'école avant que ne soit construit le nouveau collège, en dessus du Vieux Cabaret.*

*Je me rappelle bien de ce bâtiment. Mais je n'ai pas connu l'époque où l'école s'y tenait. Et puis à la boulangerie, anciennement, il y avait aussi la petite école. Ma maman l'a tenue sept ans quand elle était jeune fille. Elle avait été élève du vieux Jules-Jérémie.*

*Mais revenons aux bâtiments qui avaient brûlés.*

...

*La fontaine devint propriété de chez Jérémie et de chez la Julie, plus tard donc de chez vos grands-parents. Puisqu'ils avaient racheté le terrain de chez Lolet, de chez Eugène Rochat et de chez Constant. Elle était seulement entre les deux. On disait que c'était de l'eau ferrugineuse. Parce que la source de cette eau est au Brûlés et que c'est où l'on avait creusé pour le fer. Tous ces grands creux et ces bosses, vous savez, là-bas au Pré de la Mine. On dit Pré de la Mine, parce qu'ils avaient justement creusé pour avoir le fer.*

*Tout c'était reconstruit. Chez la Julie avait rebâti sur l'ancien emplacement. Il y avait deux terrains, celui du vieux collègue et celui de leurs vieille maison. Alors ils ont rebâti leur maison plus grande<sup>13</sup> ».*

Mme Annette Dépraz-Rochat a aussi parlé de l'alpage dans une seconde brochure de ses souvenirs :

*« Ce Canel, il a passé encore souvent au chalet. Il savait qu'on était correct. Il avait de bonnes relations avec le grand-père. Le papa lui avait dit :*

*- Que veux-tu qu'on fasse ? Les Français ne veulent pas qu'on sorte les porcs à cause de la guerre. On a acheté de la farine à Mouthe, il n'y a plus rien. On ne trouve plus rien à*

---

<sup>13</sup> Extrait de : Annette Dépraz « Un village brûle », extraits en rapport avec l'histoire du Gros Elie et des siens.

*manger. Que veux-tu qu'on fasse avec les porcs ? Il faudrait que je puisse les passer en Suisse pour notre usage...*

*- On a toujours eu des bons rapports, et tout. Je vais faciliter la chose. Mais motus ! Je n'enverrai point de patrouille à tel ou tel endroit, tel jour et telle nuit. Alors je vous dis exactement le chemin.*

*Chez nous ne savaient pas tant le chemin. Et puis il y avait pas loin de la Laisinette une maison au bord de la route, une gargote. C'était un type, on lui disait Salin. Il tenait cette gargote, là, bord de la route. Et puis de temps en temps, quand il manquait un domestique au chalet, il allait pour le remplacer. C'était un contrebandier. Alors ils sont allés lui demander s'il connaissait le chemin.*

*- Bien sûr qu'je l'connais.*

*Ils lui ont demandé s'il voulait les conduire moyennant... tu comprends, il fallait le payer... que oui, qu'il irait leur montrer le chemin. Le grand-père était, tu sais, bon, il était allé prévenir le Gros Elie. C'était un homme des Charbonnières qui tenait le chalet voisin, sur Les Loges, qui était dans la même situation. Il était donc allé lui dire s'il voulait profiter de l'aubaine. Il avait été là-bas. On a Jules-Pierre, le Gros Elie et avec Salin qui se mettent en route un soir. C'était par les sept huit heures, avec des porcs fous. Ce qui n'est pas facile à mener. Savez-vous quand ils étaient arrivés aux Charbonnières ?*

*- A sept heures du matin ?*

*- Le lendemain, à quatre heures de l'après-midi ! Le chemin les avait menés direct sur le Solliat. Ils avaient traversé le Risoud derrière le Solliat. Et puis il avait fallu revenir. Et les cochons, vous savez comment ils sont<sup>14</sup> ».*

Nous voici donc enfin dans les alpages d'outre Risoud, du côté de Mouthe, où nous allons retrouver, non pas nos Elie père et fils, mais le fils seulement, le Gros Elie, puisque le père Henri étant décédé en 1897, celui-ci n'aura pas connu la formidable époque des cartes postales de chalet, que l'on situe, pour son âge d'or, dans la première décennie du XXe siècle.

Nos amodiateurs, ou amodiataires, ou encore amodieurs, les trois termes en fait recouvrant une même profession, ont très certainement loué divers chalets de cette vaste région des hauts de Mouthe où l'on découvrait même à l'époque, et leur histoire prenait naissance loin dans le temps, non pas des chalets, mais des fermes, carrément, celles-ci habitées à l'année<sup>15</sup>.

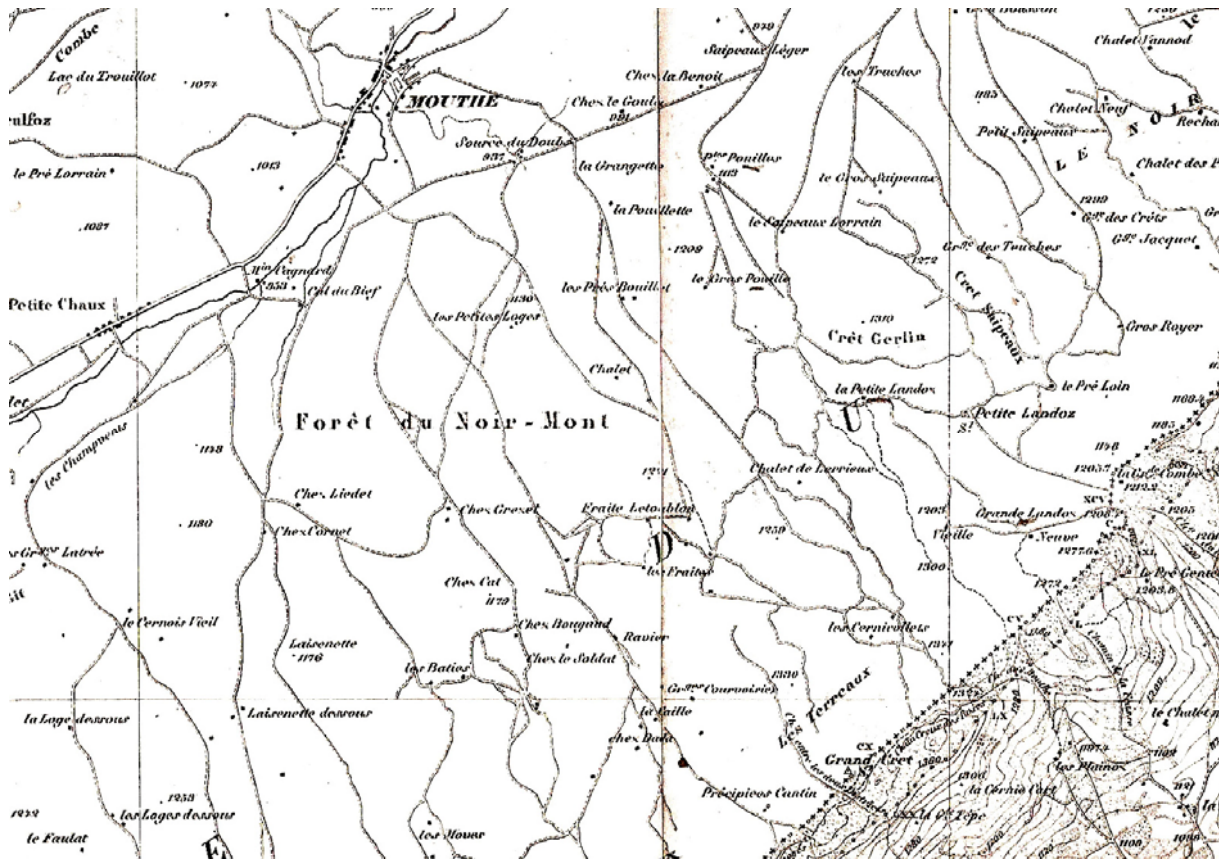
On parle des Loges près des Laisinettes – à découvrir sur la carte reproduite plus bas -, mais aussi, par le biais de deux cartes postales au moins, on sait que le Gros Elie tint l'alpage ou ferme de chez Cornet. Nous reproduirons les trois cartes qui illustrent ce magnifique épisode de la vie de nos alpages et nous tenterons, par une analyse aussi serrée que possible, de les comprendre.

---

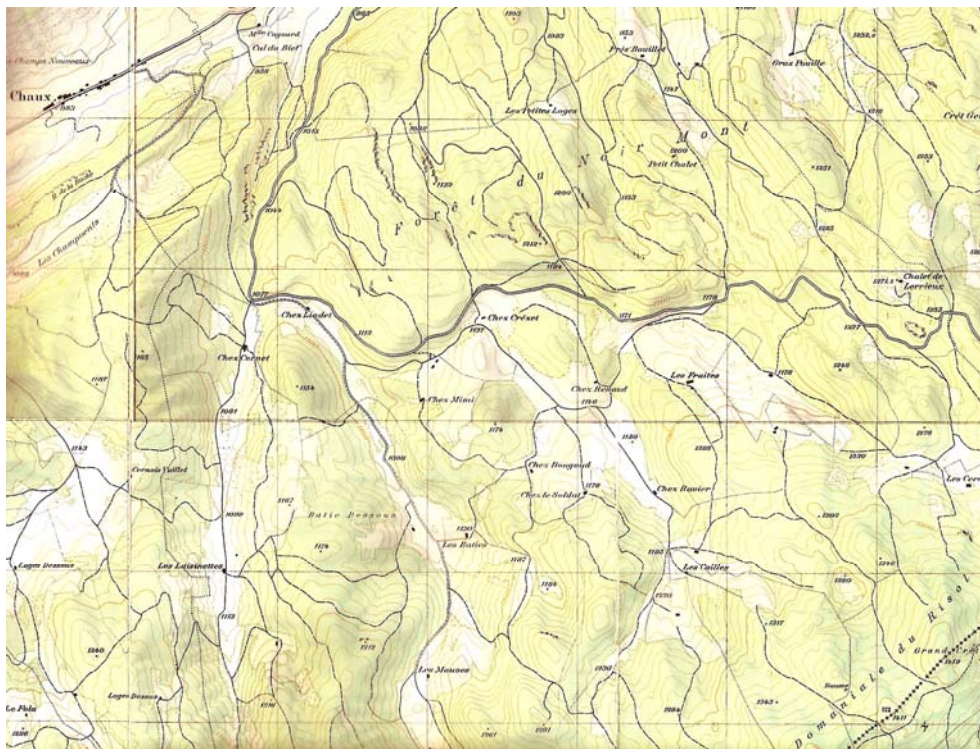
<sup>14</sup> Annette Dépraz-Rochat, « En passant par les Laisinettes », Editions le Pèlerin, texte parlé de 1975, édité en 1987.

<sup>15</sup> Voir le texte : « Choses dites chez Mimi », témoignages de Victor Jouffroy, Madeleine et Simon Pecoud, mis en page par Pierre Saintot. Tirage malheureusement confidentiel.





Carte du canton de Vaud 1877/1880



Carte fédérale de vers 1980





Nous voici arrivés chez Cornet au début du XXe siècle où le Gros Elie va nous accueillir. Nul doute que les vaches pâturent d'anciens champs et que cette zone était habitée à l'année autrefois. Si l'on était relativement loin de Mouthe, par contre l'on côtoyait quantité d'autres familles qui vivaient à proximité et dans les mêmes conditions. On pouvait s'entraider.



24 Coutumes des Hautes-Montagnes.  
La rentrée pour la traite

Le voici donc, le Gros Elie, avec sa stature imposante et son capet si particulier un peu incliné sur le crâne qu'il eut vite passablement chauve. Son compagnon, selon nous, ne saurait être que Senat, un autre gars des Charbonnières, frère d'Annette Dépraz et de Marcel du Moulin, un peu léger voire même plus aux propres dires de sa proche parenté et qui devait finir au bout d'une corde !



Une magnifique photo d'alpage, célèbre entre toutes. Sur l'un des exemplaires que nous avons pu voir, on découvre, juste au-dessus du personnage que l'on connaît, écrit à la main, Gros Elie. A la table de même Senat, et le bouèbe, qui n'aurait été autre que le futur gros Miet du Pont, fils du Gros Elie. Ce fait ne nous satisfait pas. Ce jeune garçon peut avoir ici quatorze ans. Gros Miet étant né en 1913, nous serions alors en 1927, ce qui ne colle pas avec ce que nous énoncions plus haut. Les deux autres personnages nous sont inconnus.

La vie à l'alpage que nous évoquerons plus bas. Piège très certainement pour le Gros Elie, puisqu'il paraît, que par là-bas, sur les propriétés qu'il louait, les montées étaient à chaque fois somptueuses, en fait de quoi « ruper » une partie des bénéfices à venir que procurerait la fabrication du fromage. Cette prodigalité, on invitait alors à tour de bras, autant des personnalités de la région de Mouthe, que des ressortissants du village, une même propension aux largesses peut-être appliquée à d'autres domaines de cette vie campagnarde et paysanne, devait conduire la famille à de graves difficultés financières, ce qui nécessita finalement la vente du domaine et de la maison rachetés par Jules Rochat laitier. Dit-on,

Certes il est vrai que la banque fut propriétaire de la maison et du domaine pour couvrir les hypothèques à partir du 5 février 1934. Mais au moins le Gros Elie, décédé le 17 mars 1933, ne vit pas la débâcle et n'alla pas vivre ailleurs que chez lui.

Jules Rochat dit Tsun devait racheter la maison cette même année 1934<.

*« Autre date marquante dans la famille à Jules et Ellen. Au haut du village vivait une autre famille Rochat, les Rochat-Brunner. C'étaient aussi des paysans, qui tenaient une montagne en France, les Roches au-dessus de Mouthe, chalet appelé aussi chez Cornet. Ils avaient 3 filles et 2 garçons. On les disait bons vivants et un peu insouciantes.*

*Le père, un homme corpulent et solide, passait ses étés à la montagne. On l'appelait familièrement le Gros Elie. La famille, disait-on, faisait un peu la belle vie et ne se souciait guère des dépenses. Par exemple, les montées aux Roches étaient de véritables fêtes où les*

*nombreux invités trouvaient bons vins et bonne chère. On en parlait loin à la ronde, de la montée chez le Gros Elie.*

*Mais tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse, dit le proverbe. Et un beau jour, les Rochat-Brunner, après le décès d'Elie, se retrouvaient enfoncés dans les dettes. Il fallait vendre.*

*Il y avait les voisins, les Rochat-Balissat. Chez Balissat, comme on les appelait. Ils avaient le domaine et le magasin avec le monopole pour le débit du sel et des lampes. Quatre filles et trois garçons, les Balissat étaient un peu à l'étroit dans la haute maison. Ils auraient bien acheté la maison du Gros Elie, appelée Chez-la-Julie. Le père Balissat avait même été faire une offre à la banque au Sentier, laquelle était chargée de la vente.*

*Mais les Rochat-Brunner n'étaient pas en bons termes avec les Balissat. C'était l'époque où l'on se surveillait mutuellement, on se jalousait surtout. « Celui-ci a racheté une vache, ça va lui en faire plus que nous », etc, etc. L'ambiance n'était pas la meilleure au haut de village. Il faut dire que la vie se passait de cette façon : les voitures n'existaient pour dire pas ; un vélo par-ci par-là, et l'on ne voyageait pas beaucoup, le train, c'était trop cher.*

...

*Mais revenons à 1934 et aux Rochat-Brunner. Il fallait donc vendre, puisqu'ils étaient au-dessous de leurs affaires.*

*Vendre oui, mais jamais aux Balissat, avait dit Elise, la veuve.*

*C'est ainsi qu'un beau matin, on l'avait vue aux Crettets, venir vers Jules et lui exposer son idée.*

*- Vous achetez notre maison au haut du village et nous on vient en location aux Crettets.*

*La famille à Jules et Ellen était dans une bonne situation. Gaston et Jean travaillaient et se conduisaient bien. Marie aidait sa mère. Laiterie et domaine, les affaires allaient bien.*

*Jules avait donc réfléchi. Après en avoir parlé avec Ellen, il s'était décidé pour tenter l'aventure : acheter la maison Chez-la-Julie. Avec ses 2 fils déjà hommes, un troisième qui venait, le moment était propice pour s'agrandir et pour donner des ailes à cette jeunesse.*

*C'était un véritable coup de tonnerre que recevait Samuel à l'écoute de la nouvelle que lui annonçait sa mère :*

*- On peut-être déménager en haut le village.*

*Samuel était né aux Crettets, il avait maintenant 13 ans et s'était attaché à la chère maison. A l'idée de devoir la quitter, il s'était mis à pleurer amèrement dans la vieille écurie, vers les vaches qu'il aimait. Partir d'ici, non, non !*

*Tour à tour, donc, discrètement, le père Balissat et Jules, les deux preneurs de la maison, se rendaient au Sentier « remettre mille francs au prix offert ».*

*Enfin, pour trente et quelques mille, l'adjudication était prononcée en faveur de Jules Rochat. Joie dans la famille, mais sombres jours pour Samuel qui devra « s'expatrier » en haut le village.*

*Désenchantement bien sûr dans la famille Balissat qui devra se cantonner dans ses 3 étages. Longtemps, très longtemps, les relations entre les nouveaux voisins devaient se ressentir de la mésaventure arrivée. Certes on vivait côte à côte et on se causait. On allait acheter au magasin, mais une jalousie tenace demeurait cependant. Elle aura pris fin avec le décès du fils aîné qui avait repris le domaine et la maison<sup>16</sup> ».*

On quitte désormais les alpages que l'on ne retrouvera plus dans le cadre de cette brochure et l'on retrouve le haut du village des Charbonnières où vivent les Rochat-Brunner.

Elie Rochat avait pour sœur Fanny Rochat, restée célibataire, et Alice qui épousa Fritz Humberset. On retrouve déjà Fanny, somme toute la belle Fanny, par le miracle de la photo :

---

<sup>16</sup> Samuel Rochat, Jules de l'Epine, tome premier, Editions du Haut-du-Village, 1997, pp. 24 et 25





Fanny Rochat (1867-1938). Il s'agit incontestablement d'une belle femme avec toutefois un type assez particulier que nous n'arrivons pas vraiment à définir, mauresque peut-être. L'expression du regard est belle, les lèvres sont pleines et bien formée. Une femme en somme désirable et qui fait se demander vraiment pourquoi elle ne s'est pas mariée, alors que sa sœur, que l'on découvrira plus bas, ne cassait, quant à elle pas des briques.

Se sentait-elle, comme en beaucoup d'autres lieux, une obligation de rester pour aider sa mère tandis que le père n'était plus ?



Photo de la même époque. On se rend compte à quel point l'on pouvait consacrer d'argent aux habits qui sont d'une coupe de qualité. Nous sommes ici dans les années 1900, ou juste avant. Ce visage, quoique d'une sévérité évidente, est beau.



Il est vrai, les traits sont un peu prononcés, léger type asiatique, et l'expression générale du visage n'est pas gaie. Que pense-t-elle ? Vers quel avenir va-t-elle, cette Fanny de chez la Julie ?





Petit tour aux hauts du Crêt du Port, proche des Ecrottaz, pour retrouver Fanny chez la Julie en compagnie d'une dame dont nous ignorons le nom. Le temps a passé, on vieillit en silence, on prend du poids, mais l'on reste belle quand même d'une certaine façon. Et il fait bon, là-haut, à l'écart des chemins et alors que l'on domine le village.



Alice (1868-1939), l'autre fille, ne sera par contre pas gâtée par la nature, visage pointu, nez fort, type asiatique encore plus prononcé, en fait aucun trait qui ne soit avenant. Elle trouvera pourtant mieux que sa sœur à se caser, en mariant Fritz Humberset qui habite à deux pas, juste derrière le restaurant du Cygne.



1862 – 1938

Elie Rochat, dit le gros Elie, avait marié, à la fin du XIXe siècle, Elise née Brunner. Cette dernière était-elle apparentée avec Emile Brunner qui devait reprendre la gérance du restaurant du Cygne à la même époque ? Nous ne le savons pas. L'enquête est à faire.



Elise Rochat-Brunner, née en 1879 et qui devait décéder en 1952

Des enfants naissent de cette union. Nous citerons Lisette, née le 19 octobre 1898. Demeurée célibataire et étant restée toute sa vie aux Charbonnières, elle décédera en 1979. On l'appelait La Lisette. Elie Rochat dit Joffre, descendu à Lausanne. Aline Rochat qui épousera un Frioud du Pont. Méry qui épousera un Audemars. Et enfin Samuel Rochat dit Miet, le gros Miet pour être précis, et qui vivra au Pont, pratiquant le beau métier de cantonnier. Un autre enfant, appelé Elie-Henri, naquit le 9 juillet 1905 mais ne vivra que 4 ans pour décéder le 19 avril 1909, à 19 heures du matin.





« La » Lisette, née le 19 octobre 1898, décédée en 1979



On la retrouve en promenade à Bonport, ici hommasse à droite, presque les pieds dans l'eau, avec trois jeunes filles qui sont probablement ses camarades de travail, dont la Louise Humberstet à gauche.



Très belle photo de ces demoiselles, avec, debout, de gauche à droite, Thérène Fantoli (24 nov. 1898 – 2 février 1927), Ellen du Gros-Tronc, Marie Meylan, La Lisette, Philomène Sbarra (1897 – 1989), future épouse de Doret, et assise, de g. à dr. inconnue, Anna Rochat, fille de Charles-Louis qui devait épouser Lehmann, de l'Hôtel de la Truite au Pont, et enfin Louise Humberst (1900-1963) qui devait épouser Pierre Golay, père de Armand Golay, agriculteur.



Aline et ... Frioud du Pont.

On n'a par contre aucune photo de Joffre, ni du Gros Miet du Pont.

Le 17 mars décédait Rochat Charles Auguste, agriculteur, fils de Abram Elie Rochat et de Julie Henriette née Rochat, célibataire, né aux Charbonnières le 8 juin 1826. Personnage un peu secondaire que l'on retrouve pourtant dans les années vingt au devant de la maison familiale que l'on avait reconstruite – voir texte Annette Dépraz plus haut – en 1901, après l'incendie de 1900.



Un beau vieux quand même, Charles Auguste. Il a mis ses pantoufles, car tous ses autres souliers lui font mal, et qu'il n'y a plus qu'en pantoufles qu'il se sente bien. Près de lui sèchent des fonds à vacherin qui permettent très certainement d'affiner en cave les vacherins qu'en fin de saison on redescend des alpages.



Ce même jour on photographiait aussi Jenny Fanchette Méry, fille de Henri Frédéric Samuel et de Lisette Marianne née Rochat, veuve de Elie Henri Rochat, née aux Charbonnières le 11 février 1832, femme Henri Rochat décédé en 1897. Cette brave vieille personne devait quitter cette vallée de larmes le 8 décembre 1918, à 9 heures du matin. Elle avait traversé une part importante du XIXe siècle et avait encore pu voir sur le tard la folie des hommes qui s'étrépaient de l'autre côté de la frontière.



Mais on ne se quittera pas sans avoir pris connaissance d'une photo admirable qui résume à elle seule l'ambiance de ce haut du village où l'auteur, en son enfance et en compagnie de son

cousin lors de chaque vacances d'école, passa de si magnifiques journées, le tout compté en maintes brochures qui sont toutes à découvrir !



Le petit garçon de gauche, doit être le gros Miet du Pont. Il peut avoir ici vers les treize ans. Né sauf erreur en 1913, cela nous reporte en 1926. A sa droite, sa mère, Elise Rochat-Brunner. Le beau vieillard du centre, n'est peut-être pas de la maison, un voisin ?, tandis que le personnage corpulent de droite ne saurait être que le Gros Elie dans ses habits de sortie, tout au moins on le suppose. La porte de la grande est ouverte, preuve que nous serions... preuve de rien du tout, en fait. La maison ici garde encore bonne mine, tandis qu'avec les futurs propriétaires, à partir de 1934, elle se dégradera peu à peu pour atteindre des sommets de décrépitude en 2007. Epoque « heureuse » peut-être, mais la fin d'une époque quand même.

Notons encore pour finir que le père d'Elie, Henri Rochat, figurait encore comme amodiateur dans l'Indicateur vaudois de 1901 alors qu'il était décédé depuis quatre ans.

Dès 1905 au moins, présence de Rochat Elie feu Henri. On le retrouvera cité comme amodiateur jusqu'en 1935, alors qu'il y avait 2 ans qu'il était décédé, très exactement le 17 mars 1933, à l'âge peu avancé de 61 ans.

Avait-il en quelque sorte connu la haute époque des alpages en laquelle il aurait été parfaitement heureux malgré la menace qui pesait sur lui et sa famille en vertu d'une trop grande prodigalité ? On ose le croire.

## Documents I

### **Acquis en faveur des sieurs Moyse, Frédérick, Elie, Charles et Samuel Rochat frères indivis des Charbonnières fait du sieur Isaac Louis Rochat dit le Bon des dites Charbonnières , du 7<sup>e</sup> février 1828**

L'an mil huit cent vingt huit, et le septième jour du mois de février... s'est constitué le sieur Isaac Louis dit le Bon, fils du sieur David Moyse Rochat des Charbonnières qui a vendu aux sieurs Moyse, Frédérick, Elie, Charles et Samuel Rochat frères indivis, fils de feu le sieur Henri Frédérick Rochat régent des dites Charbonnières, le dit Elie pour tous présent et acceptant, le quart des immeubles ci-après désignés situés rière le territoire des dites Charbonnières provenant de la succession de défunte Marie Rochat sa mère, indivis pour les trois autres quarts avec le sieur Etienne Rochat son frère, honorée Louise Rochat sa sœur, femme du sieur Jean Pierre feu Emmanuel Rochat et son père, comme héritier de feu le sieur Jaques David Rochat aussi son frère !

1o Terre en jardin lieu dit à la Sagne

2o Terre en champ lieu dit à la Gainettaz

3o Terre en champ au même endroit, limitant le Clos de Ville d'orient...

4o Terre en champ au même endroit

5o Terre en champ et pré au même endroit

6o Terre en champ lieu dit à la Brûlée.

Montant, acquittement d'une créance dont le chiffre n'est pas donné. Témoins Isaac Elie Rochat juge et David Louis Rochat marchand.

Signé Bonard

### **Cession en faveur des sieurs Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat des Charbonnières à eux faites par leurs trois sœurs soit leurs représentants du dit endroit, du 17<sup>e</sup> mars 1835.**

L'an mil huit cent trente cinq, et le dix-septième jour du mois de mars ; devant moi Benjamin Bonard notaire public, juré, greffier du tribunal du district de la Vallée, soussigné, et en présence des témoins ci bas nommés, se sont constitués David Elie Meylan d'Aucret, agissant au nom de ses enfants issus de son mariage avec défunte Louise Etiennette née Rochat, ses dits enfants sont Henry Philippe Meylan, majeur, Elie Constant Meylan mineur, âgé de 19 ans, ici présents, Isaline et Zélie Pauline Meylan, filles majeures, lesquelles ont donné procuration à leur dit père qui sera ci-après transcrite ; dame Marie Fanchette née Rochat, femme de Henry Guignard de l'Abbaye, ici assistée du dit son mari ; François Guignard feu Siméon Guignard du Lieu, représentant ses trois enfants mineurs qui sont Louise, Auguste et Jules Guignard, issus de son mariage avec défunte Rose Julie Charlotte née Rochat ; étant tous autorisés de leurs proches parents les sieurs Jaques Elie Rochat assesseur et Pierre Samuel Rochat des charbonnières, ici présents. Lesquels ainsi établis ont fait cession et abandonation perpétuelle et irrévocable en lieu de partage à leurs frères Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel et les enfants de feu Elie Rochat, ici représentés par Jaques Rochat de l'Epine, leur tuteur... tous ici présents et acceptant de leur part et portion de leurs biens provenant de la succession de défunt Henry Frédérick Rochat leur père, en quoi qu'ils puissent consister et exister.

Cession en argent, sommes modestes. Dédommagement de leur mère Jeanne Pauline Rochat.

Signé Bonard

**Donation entre vifs en faveur des sieurs Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat des Charbonnières, à eux faite par leur mère Dame Jeanne Pauline née Rochat, veuve de feu Henry Frédérick Rochat du dit endroit, du 17<sup>e</sup> mars 1835**

L'an mil huit cent trente cinq, et le dix-septième jour du mois de mars, devant moi Benjamin Bonard notaire public juré, greffier du Tribunal du district de la Vallée, soussigné, et en présence des témoins ci-bas nommés, s'est constituée Dame Jeanne Pauline née Rochat veuve de feu Henry Frédérick Rochat des Charbonnières, ici assistée de son conseiller judiciaire le sieur Abram Samuel Rochat municipal des Places, et autorisée de ses proches parents Samuel Rochat fils de Jean Félix Rochat du Pont, et Samuel Rochat feu Jean Pierre Rochat du Mont-du-Lac, ici présents. Laquelle déclare faire donation entre vifs perpétuelle et irrévocable à ses cinq fils qui sont Moyse Louis, Frédérick, Charles, Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat, ici représentés par leur tuteur Jaques Rochat de l'Epine, en vertu de l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont..... de tous les biens qu'elle possède, consistant en meubles morts et vifs, créances, argent comptant et immeubles, le tout ici tenu pour bien dénommé et spécifié.

**Conditions**

1o Que les donataires s'engagent de la nourrir, loger, chauffer durant sa vie et qu'en cas de maladie ils auront pour elle tous les soins et égards convenables.

2o Pension de 100.- par an pendant sa vie.

3o Les donataires donneront à leurs trois sœurs, soit à leurs représentants une somme à chacune de quatre cent francs.

Signé Bonard

**Donation entre vifs en faveur des sieurs Moyse Louis, Charles et Samuel Rochat des Charbonnières, à eux faite par leur frère le sieur Isaac Frédéric feu Henry Frédéric du dit endroit, du 20<sup>e</sup> mars 1835**

L'an mil huit cent trente cinq, et le vingtième jour du mois de mars ; devant moi Benjamin Bonard notaire public juré, greffier du tribunal du district de la Vallée, soussigné et en présence des témoins ci-bas nommés, c'est constitué le sieur Isaac Frédéric Rochat feu Henry Frédérick Rochat des Charbonnières, lequel déclare faire donation entre vifs perpétuelle et irrévocable à ses trois frères Moyse Louis, Charles et Samuel Rochat, ici présents et acceptants, de tous les biens qu'il possède et provenant de ses père et mère, consistant en meubles morts et vifs, créances, argent comptant et immeubles quelconques. Les dits immeubles tels qu'ils sont ci-après désignés, situés rière le territoire des Charbonnières, lesquels sont (en abrégé) :

- 1o Terre en pré clos aux dites Charbonnières
- 2o Pré aux dites Charbonnières
- 3o Champ lieu dit Champ Pinet
- 4o Champ lieu dit les Crêts de l'Epine
- 5o Champ et pré lieu dit Au Plat du Séchey
- 6o Champ et rapes lieu dit Sur les Roches soit les Rondets
- 7o Champ et rapes lieu dit Les Prés du Cul de l'Etant
- 8o Pré lieu dit Derrière chez le scieur
- 9o Pré lieu La Guenettaz
- 10o Champ lieu dit Les Prés du Bas de l'Etang.

## Conditions (en résumé)

Les donataires s'engagent ici de loger habiller, chauffer et entretenir de toutes choses le donateur, selon son état et condition, et en cas de maladie avoir pour lui tous les soins et égards convenables. Le donateur pourra habiter avec l'un des trois frères donataires à son choix, et les deux autres devront bonifier à celui avec qui il habitera, leur cote part de son entretien. Avantages financiers minimales. Après quoi le donateur déclare mettre en réelle propriété les dits donataires de tous ses biens.

Signé Bonard

## **Recensement de 1833**

Maison 110 – voir cadastre de 1812 –

A. Elie Rochat du régent  
Julie Henriette sa femme  
Henri son fils  
Auguste idem

Maison 113 – voir de même cadastre de 1812 –

Pauline Rochat veuve du régent  
Moyse Louis son fils  
Isaac Frédérick idem  
Samuel idem  
Louise sa femme  
Jules son fils (Jules-Moïse)  
Fanny sœur

**Notes diverses sur Henri Frédéric Rochat régent et son fils Abram Elie** – tirées des suppléments à l'histoire de la commune du Lieu, 1995 –

Supplément no 2 – population -

p. 66, recensement du village des Charbonnières pour 1787, Le sr Henry Rochat régent, 1 chef de famille, 1 femme, 2 fils 1 fille

p. 69, recensement du village des Charbonnières pour 1792, 3 masculins, 4 féminins, total de 7 personnes

Supplément no 3 – artisanat, industrie –

p.75 liste des fonds « arribles » en 1799 :

Henri Frédérick Rochat régent ayant indiqué les pièces de leurs terres arribles suivantes, 3450 toises = 6 poses 450 toises.



Dans le même laps de temps, ceux du Haut-des-Prés, Louis et Charles Rochat, déclarent 8675 toises, soit 17 poses 175 toises. La différence de surface est moins marquée que pour les impositions qui suivront.

p. 76, cadastre du hameau des Charbonnières en 1810 :

Hoirs du régent Rochat, 1 poses 394 toises de pré, 6 poses 78 toises de champs.

Ceux du Haut des Prés, par Louis Rochat, 93 toises de jardin, 5 poses 266 toises de pré, et 14 poses 454 toises de champs.

p. 35, usufruitiers d'immeubles en 1814 :

Rochat Moyse	Les Charbonnières	9 3
Rochat Elie	Les Charbonnières	9 3
Rochat Frédéric	Les Charbonnières	9 3
Rochat Charles	Les Charbonnières	9 3
Rochat Samuel	Les Charbonnières	9 3

L'imposition de 9 3, probablement 9 batz 3 deniers, est minime, preuve que ces cinq frères ne sont pas dans une situation très aisée, mais triment, dans l'agriculture en premier, pour gagner leur croûte.

p. 42, taxe sur le commerce et l'industrie de 1816 :

Elie fils de feu le régent Rochat, horloger

Paie 6 batz, somme plus que modique en regard des 48 florins que déboursent Louis et fils du Haut-des-Prés, marchands de fromages en gros.

p. 49 propriétaires et usufruitiers en 1827

184. Rochat	Moyse feu le régent	Charbonnières	fruitier	1 4 3 ½
185. Rochat	Elie, frère	Charbonnières	laboureur	1 4 3 ½
186. Rochat	Charles, autre frère	Charbonnières	charpentier	1 4 3 ½
187. rochat	Frédéric, autre frère	Charbonnières	fruitier	1 4 3 ½
188. rochat	Samuel, autre frère	Charbonnières	fruitier	1 4 3 ½

Cette imposition de 1 4 3 ½ reste modeste en regard du même Louis Rochat du Haut-des-Prés qui paie à lui tout seul 28 0 3 ¼ !

p. 85, cotet pour le taupage, 1850 :

Elie (hoirs de) (que l'on suppose être les bons !), 2490 toises  
Moïse du Haut-des-Prés, 10944 toises

p. 51 Manuel du voyageur dans le canton de Vaud (1857)

Rochat Samuel - le nôtre ? –

On trouve aussi :

Rochat Charles et adjoint, amodieur de montagnes.

On peut penser qu'il puisse s'agir du frère de Samuel, mais aussi de Charles Rochat du Moulin, aussi amodieur à l'époque.

Il y a d'autre part encore :

Rochat Moïse, amodieur de montagnes, qui pourrait être un autre frère. Il convient dans tous les cas de reporter le tableau complet des professions pour le village des Charbonnières de cette année là :

### **Les Charbonnières**

Rochat, Alexandre, *détailleur.*

Rochat, Armand, en Bonport,  
*moulin, scierie.*

Rochat, Charles et adjoint, *amodieur de montagnes.*

Rochat, Isaac-Louis, *amodieur de montagnes.*

Rochat, Ic.-Elie, *juge au tribunal, amodieurs de montagnes.*

Rochat, Isaac de David-Louis,  
*amodieur de montagnes.*

Rochat, Louis-Siméon, *aubergiste à la Croix blanche.*

**Rochat, Moïse, *amodieur de montagnes.***

**Rochat, Moïse-Edouard, *amodieur de montagnes.***

**Rochat, Moïse, du haut des prés, *amodieur de montagnes.***

**Rochat, Moïse, des Cretels, *amodieur de montagnes.***

**Rochat, Samuel, de l'Épine, *amodieur de montagnes.***

**Rochat, Samuel, *amodieur de montagnes.***

Le tableau de la p. 59, recensement fédéral des entreprises en 1905, nous fait voir comme amodiateurs pour le village des Charbonnières :

Rochat Auguste et Elie, agriculture comme entr. princ., amodiateurs entr. secondaire

Rochat frères et cousins, amodiateurs comme entreprise principale

Rochat Albert César, agriculture comme entr. princ., amodiateur comme secondaire

Le supplément no 4 nous donne encore les renseignements suivants :

QA 1886. Henri et Auguste feu Elie, bâtiment taxé 8900.-, fonds 11 847.- Le bâtiment est dans la moyenne, le fonds est quant à lui supérieur à celle-ci.

QA 1892. Rochat Elie feu Henri.

Si l'on consulte ici l'Indicateur vaudois, on découvre en 1901 pour amodiateur Rochat Henri feu Elie. Cependant dès 1905 Henri n'apparaît plus pour laisser la place à son fils Elie, dit ici Rochat Elie feu Henri. Elie = Gros Elie ! Qu'on retrouve pour la même période désigné comme agriculteur, mais sous une autre dénomination, soit Rochat-Brunner Elie.

QA 1914-1918, impôt de guerre, Rochat Elie feu Henri, agriculteur.

QA 1925. Rochat Elie feu Henri.

QA 1937. Rochat veuve Elise Brunner, de 1879  
Rochat Lisette, de 1900

Comme la maison a été vendue depuis trois ans, on n'ira pas plus loin !



La maison Chez le Gros Elie vers 1970, propriété de Samuel Rochat. Déjà un peu décrépite, elle n'a pas gagné depuis !

## Suppléments II

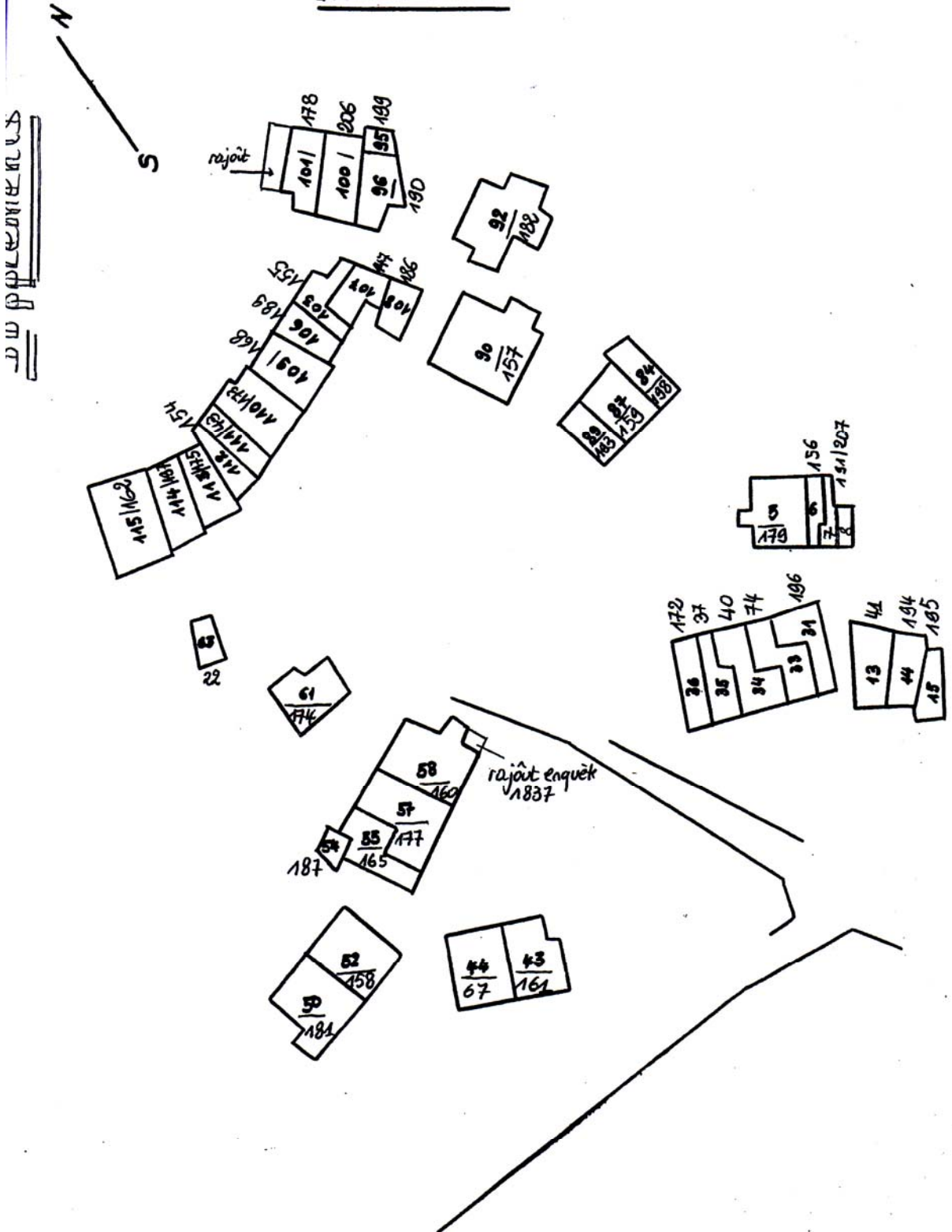
Nous n'avons reproduit ici que les trois pages du cadastre ACL, GAA2, concernant la famille du Gros Elie. On trouvera les extraits concernant les cadastres ultérieurs dans nos deux brochures :

1o Collection « Etudes et documents », hors-série no 11, mise en page Rémy Rochat, Cadastre des maisons foraines du hameau des Charbonnières, 2003

2o Collection « Etudes et documents », hors-série no 13, mise en page Rémy Rochat, Cadastre du village des Charbonnières, 1877-1958, 2005.

Plan du village 1812-1814 Plans Comtesse ACV GB 141

Quartier central



*cadastre 1812.*

- 90 *Hoirs de Jaques David Rochat*
- 92 *L'assesseur Pierre Samuel Rochat feu Isaac Rochat*
- 95 *Hoirs de Pierre Abraham Rochat Pingolet*
- 96 *David feu Joseph Rochat*
- 100 *Frères Moïse Samuel et David Joseph feu Abraham David Rochat*
- 101 *Abraham Moïse feu David Moïse Rochat*
- 103 *David feu Abraham Rochat*
- 107 *Elie feu Isaac Reymond*
- 106 *Abraham Gédéon feu Abraham Isaac Rochat*
- 108 *Frédéric feu Abram Rochat*
- 109 *Abraham David feu Jaques David Rochat*
- 110 *Moïse feu Abraham Isaac Rochat des Crettets*
- 111 *Moïse feu Jean Golay*
- 112 *Hoirs d'Abraham David Rochat Charpentier*
- 113 *Hoirs d'Henri Rochat régent*
- 114 *David Louis de Pierre Abraham Rochat*
- 115 *Jean Pierre et Jaques Ferdinand feu Jean Pierre Rochat*



Recensement de 1833

110/173 Haut Centre GROS ELIE	A. Elie Rocho du Reigan.	1	4
	Julie Henriette Safame	1	
	Henri son fils	1	
	Charles auguste id	1	
175/113 Haut Centre HENRI FREDERIC ROCHAT Régent	Pauline Rocho veuve du Reigan	1	7
	M. Louis son fils	1	
	Isaac frederich id	1	
	Samuel id	1	
	Louise Safame	1	
	Jules son fils	1	
	Fanny Sœur	1	

Maison 110 – voir cadastre de 1812 –

A. Elie Rochoat du régent  
Julie Henriette sa femme  
Henri son fils  
Auguste idem

Maison 113 – voir de même cadastre de 1812 –

Pauline Rochoat veuve du régent  
Moyse Louis son fils  
Isaac Frédéric idem  
Samuel idem  
Louise sa femme  
Jules son fils (Jules-Moïse)  
Fanny sœur

Pont le soir à huit heures du  
matin 11. août 1837.

Dudit jour.

La commission composée de Messieurs  
Meylan, Donard et Aubert se réunie  
au salons de relais à trois heures après  
midi.

N. 266.  
Tab. 20

173.

no

Rochem, Hovis d'Elleffentroum  
aup Charbonnières, une maison  
d'habitation, grand et sûr.

(Identique)

Non prescrite. au 1/2 du cadastre.

49.

Identique au Fathai et au Stan.

Prix de Revant fr. 3000

Conservation d. age, 151 ans.

Valeur locative presuimie fr. 24.

Prix de vente presuimie fr. 1600.

Juste valeur fr. 1700.

Ce bâtiment comprend un rez-de-chaussée,  
une belle cave au dessous, construction médiocre,  
bon sol.



**Acquis en faveur des sieurs Moyse, Frédérick, Elie, Charles et Samuel Rochat frères indivis des Charbonnières fait du sieur Isaac Louis Rochat dit le Bon des dites Charbonnières , du 7<sup>e</sup> février 1828**

L'an mil huit cent vingt huit, et le septième jour du mois de février... s'est constitué le sieur Isaac Louis dit le Bon, fils du sieur David Moyse Rochat des Charbonnières qui a vendu aux sieurs Moyse, Frédérick, Elie, Charles et Samuel Rochat frères indivis, fils de feu le sieur Henri Frédérick Rochat régent des dites Charbonnières, le dit Elie pour tous présent et acceptant, le quart des immeubles ci-après désignés situés rièr le territoire des dites Charbonnières provenant de la succession de défunte Marie Rochat sa mère, indivis pour les trois autres quarts avec le sieur Etienne Rochat son frère, honorée Louise Rochat sa sœur, femme du sieur Jean Pierre feu Emmanuel Rochat et son père, comme héritier de feu le sieur Jaques David Rochat aussi son frère !

- 1o Terre en jardin lieu dit à la Sagne
- 2o Terre en champ lieu dit à la Gainettaz
- 3o Terre en champ au même endroit, limitant le Clos de Ville d'orient...
- 4o Terre en champ au même endroit
- 5o Terre en champ et pré au même endroit
- 6o Terre en champ lieu dit à la Brûlée.

Montant, acquittement d'une créance dont le chiffre n'est pas donné. Témoins Isaac Elie Rochat juge et David Louis Rochat marchand.

Signé Bonard

**Cession en faveur des sieurs Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat des Charbonnières à eux faites par leurs trois sœurs soit leurs représentants du dit endroit, du 17<sup>e</sup> mars 1835.**

L'an mil huit cent trente cinq, et le dix-septième jour du mois de mars ; devant moi Benjamin Bonard notaire public, juré, greffier du tribunal du district de la Vallée, soussigné, et en présence des témoins ci bas nommés, se sont constitués David Elie Meylan d'Aucret, agissant au nom de ses enfants issus de son mariage avec défunte Louise Etiennette née Rochat, ses dits enfants sont Henry Philippe Meylan, majeur, Elie Constant Meylan mineur, âgé de 19 ans, ici présents, Isaline et Zélie Pauline Meylan, filles majeures, lesquelles ont donné procuration à leur dit père qui sera ci-après transcrite ; dame Marie Fanchette née Rochat, femme de Henry Guignard de l'Abbaye, ici assistée du dit son mari ; François Guignard feu Siméon Guignard du Lieu, représentant ses trois enfants mineurs qui sont Louise, Auguste et Jules Guignard, issus de son mariage avec défunte Rose Julie Charlotte née Rochat ; étant tous autorisés de leurs proches parents les sieurs Jaques Elie Rochat assesseur et Pierre Samuel Rochat des charbonnières, ici présents. Lesquels ainsi établis ont fait cession et abandonation perpétuelle et irrévocable en lieu de partage à leurs frères Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel et les enfants de feu Elie Rochat, ici représentés par Jaques Rochat de l'Epine, leur tuteur... tous ici présents et acceptant de leur part et portion de leurs biens provenant de la succession de défunt Henry Frédérick Rochat leur père, en quoi qu'ils puissent consister et exister.

Cession en argent, sommes modestes. Dédommagement de leur mère Jeanne Pauline Rochat.

Signé Bonard



**Donation entre vifs en faveur des sieurs Moyse Louis, Frédérick, Charles Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat des Charbonnières, à eux faite par leur mère Dame Jeanne Pauline née Rochat, veuve de feu Henry Frédérick Rochat du dit endroit, du 17<sup>e</sup> mars 1835**

L'an mil huit cent trente cinq, et le dix-septième jour du mois de mars, devant moi Benjamin Bonard notaire public juré, greffier du Tribunal du district de la Vallée, soussigné, et en présence des témoins ci-bas nommés, s'est constituée Dame Jeanne Pauline née Rochat veuve de feu Henry Frédérick Rochat des Charbonnières, ici assistée de son conseiller judiciaire le sieur Abram Samuel Rochat municipal des Places, et autorisée de ses proches parents Samuel Rochat fils de Jean Félix Rochat du Pont, et Samuel Rochat feu Jean Pierre Rochat du Mont-du-Lac, ici présents. Laquelle déclare faire donation entre vifs perpétuelle et irrévocable à ses cinq fils qui sont Moyse Louis, Frédérick, Charles, Samuel Rochat et les enfants de feu Elie Rochat, ici représentés par leur tuteur Jaques Rochat de l'Epine, en vertu de l'autorisation de la Justice de Paix du Cercle du Pont.... de tous les biens qu'elle possède, consistant en meubles morts et vifs, créances, argent comptant et immeubles, le tout ici tenu pour bien dénommé et spécifié.

Conditions

1o Que les donataires s'engagent de la nourrir, loger, chauffer durant sa vie et qu'en cas de maladie ils auront pour elle tous les soins et égards convenables.

2o Pension de 100.- par an pendant sa vie.

3o Les donataires donneront à leurs trois sœurs, soit à leurs représentants une somme à chacune de quatre cent francs.

Signé Bonard

**Donation entre vifs en faveur des sieurs Moyse Louis, Charles et Samuel Rochat des Charbonnières, à eux faite par leur frère le sieur Isaac Frédéric feu Henry Frédéric du dit endroit, du 20<sup>e</sup> mars 1835**

L'an mil huit cent trente cinq, et le vingtième jour du mois de mars ; devant moi Benjamin Bonard notaire public juré, greffier du tribunal du district de la Vallée, soussigné et en présence des témoins ci-bas nommés, c'est constitué le sieur Isaac Frédéric Rochat feu Henry Frédérick Rochat des Charbonnières, lequel déclare faire donation entre vifs perpétuelle et irrévocable à ses trois frères Moyse Louis, Charles et Samuel Rochat, ici présents et acceptants, de tous les biens qu'il possède et provenant de ses père et mère, consistant en meubles morts et vifs, créances, argent comptant et immeubles quelconques. Les dits immeubles tels qu'ils sont ci-après désignés, situés rière le territoire des Charbonnières, lesquels sont (en abrégé) :

- 1o Terre en pré clos aux dites Charbonnières
- 2o Pré aux dites Charbonnières
- 3o Champ lieu dit Champ Pinet
- 4o Champ lieu dit les Crêts de l'Epine
- 5o Champ et pré lieu dit Au Plat du Séchey
- 6o Champ et rapes lieu dit Sur les Roches soit les Rondets
- 7o Champ et rapes lieu dit Les Prés du Cul de l'Etang
- 8o Pré lieu dit Derrière chez le scieur
- 9o Pré lieu La Guenettaz
- 10o Champ lieu dit Les Prés du Bas de l'Etang.

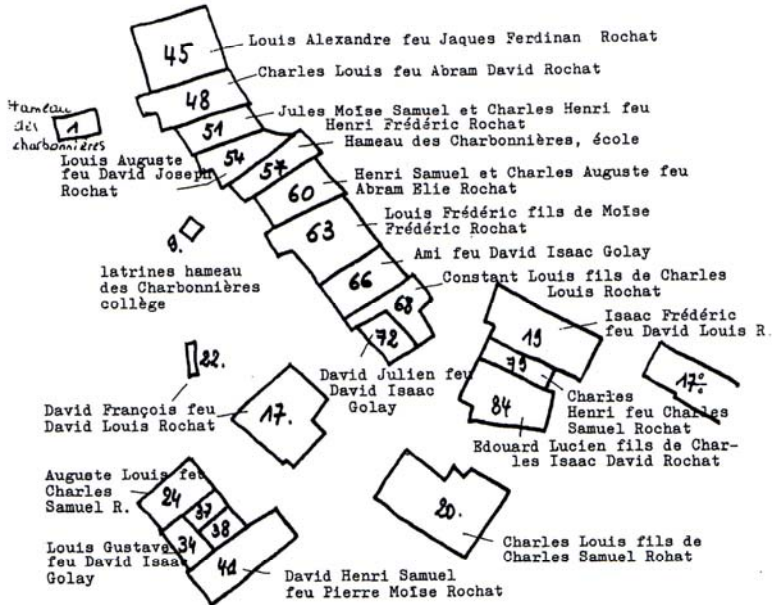
Conditions (en résumé)

Les donataires s'engagent ici de loger habiller, chauffer et entretenir de toutes choses le donateur, selon son état et condition, et en cas de maladie avoir pour lui tous les soins et égards convenables. Le donateur pourra habiter avec l'un des trois frères donataires à son choix, et les deux autres devront bonifier à celui avec qui il habitera, leur cote part de son entretien. Avantages financiers minimales. Après quoi le donateur déclare mettre en réelle propriété les dits donataires de tous ses biens.

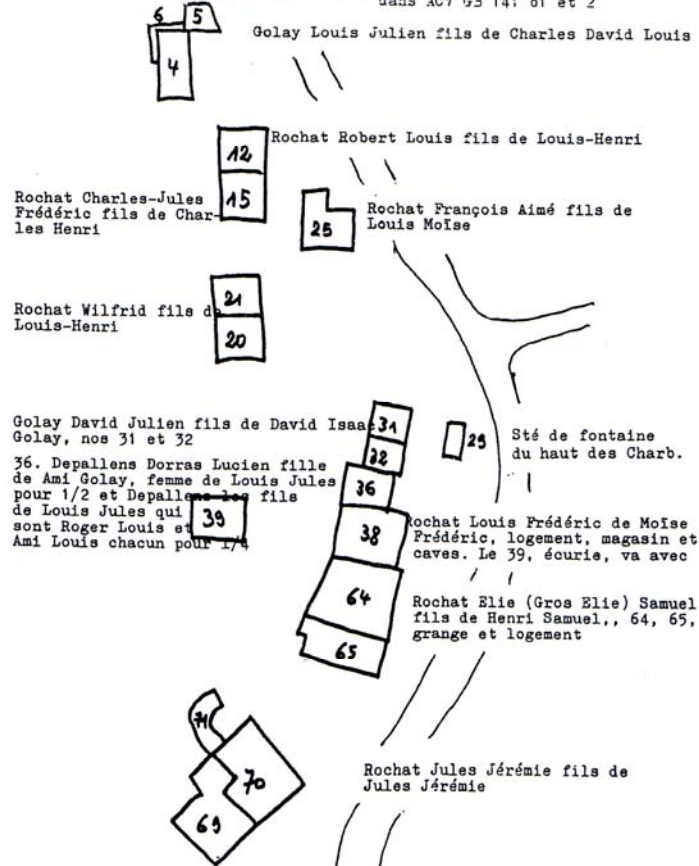
Signé Bonard

Remontons une fois de plus le temps pour retrouver le cadastre de 1873-1875. La famille "Gros Elie" occupe le no 60. On découvrira l'entier des propriétés dans la partie documents.

Les Charbonnières d'après le cadastre de 1873 - 73 141 b1 et b2  
1875



Le haut du village des Charbonnières après 1900, folio compris dans AC7 93 141 b1 et 2





Extraits de « **Un village brûle** », d'Annette-Dépraz, Jadis 17, Le Pèlerin 1984, en rapport avec le Gros Elie et les siens.

Donc le feu avait pris chez Eugène Rochat et chez Lolet, deux toutes vieilles maisons. Il avait percé le toit. Les gens s'étaient sauvés presque nus. Après c'était chez Constant Rochat, l'ancien facteur qui avait aussi une vieille bâtisse. Dans ce temps-là, presque toutes ces maisons avaient leur appartement du côté de la Sagne. Devant c'était le rural. Constant Rochat n'avait point de bétail. Il avait déjà transformé la grange et l'écurie sur la rue en appartements. Il avait fait un mur. L'appartement du bas, c'était chez Schneider. Il demeurait en dessus. A cause de cela ils avaient peut-être pu sortir plus facilement.

Mais ensuite il y avait le vieux collège. Et puis chez la Julie, Fanny. C'était une vieille fille. Et puis sa vieille mère et son oncle, et Elise Rochat-Brunner, la mère à Lisette. Et bien il n'y avait pas beaucoup de bétail dans les maisons en ce moment-là, car ils étaient au chalet. Les gens ne gardaient qu'une vache qu'ils mettaient à la Combe pour avoir le lait, et leur cheval. Et bien chez la Julie avait mis seulement une jupe et des pantoufles quand elle est allée détacher leur cheval. La grange était déjà en feu. Toutes les poules avaient brûlé. Le cheval chez Jérémie, lui, s'était sauvé. Il était allé se réfugier dans le corridor de notre maison du Séchey...

...

Alors il y eut énormément de gens sans abri. Il fallait bien les loger. On s'arrangea pour placer tout ce monde. Chez Balissat allèrent au Séchey ; chez Lucien au Lieu. Chez Lolet étaient allés habiter la Cornaz, chez leurs parents. Chez la Julie étaient venus habiter au moulin. On était les uns sur les autres. On ne pouvait pas coucher tout le monde. Ça fait que Fanny alla loger chez la Tanet, chez Mme Annette. Les Saïse étaient des cousins. Et puis Auguste, le vieil oncle, couchait chez Manuel. Il y en avait au Cygne. Enfin tout le monde avait fait ce qui était en son pouvoir pour porter secours à toutes ces gens.

...

L'été suivant, tout s'était reconstruit.

...

Et puis il y avait le vieux collège, là, au milieu de ces maisons. Il y avait une grande chambre en bas, du côté de la Sagne, et puis du même côté, deux chambres en haut. En haut, de l'autre côté, sur la rue, il y avait une grande salle avec trois fenêtres. C'est là où le vieux Jérémie faisait l'école avant que ne soit construit le nouveau collège, en dessus du Vieux Cabaret.

Je me rappelle bien de ce bâtiment. Mais je n'ai pas connu l'époque où l'école s'y tenait. Et puis à la boulangerie, anciennement, il y avait aussi la petite école. Ma maman l'a tenue sept ans quand elle était jeune fille. Elle avait été élève du vieux Jules-Jérémie.

Mais revenons aux bâtiments qui avaient brûlés.

...

La fontaine devint propriété de chez Jérémie et de chez la Julie, plus tard donc de chez vos grands-parents. Puisqu'ils avaient racheté le terrain de chez Lolet, de chez Eugène Rochat et de chez Constant. Elle était seulement entre les deux. On disait que c'était de l'eau ferrugineuse. Parce que la source de cette eau est au Brûlées et que c'est où l'on avait creusé pour le fer. Tous ces grands creux et ces bosses, vous savez, là-bas au Pré de la Mine. On dit Pré de la Mine, parce qu'ils avaient justement creusé pour avoir le fer.

Tout c'était reconstruit. Chez la Julie avait rebâti sur l'ancien emplacement. Il y avait deux terrains, celui du vieux collège et celui de leurs vieille maison. Alors ils ont rebâti leur maison plus grande.



600.

Rochat Henri Samuelet Charles Auguste sieu  
Abram Elie.

1873--

CADASTRE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FOYI	
	ARTICLE	F <sup>o</sup>			N <sup>o</sup>	PENCHES		Pieds	CLASSE
					Ares			N <sup>o</sup>	Fr Cent
2859	9	21	Les Combes Rondes <i>Champ de 5 ares 22 centiares. Limites: les articles 1814, 2860, la route de Manges à la Vallée, et l'art. 3081.</i>	Champ	58	5 2/2			17.50
2860	9	27	Le Crêt du Sort <i>Champ de 19 ares 71 centiares. Limites: les articles 1302, 3026, la route de Manges à la Vallée, et les art. 2859 et 1814.</i>	Champ	219	19 7/1			19.50
2861	15	10	Le Crêt du Sort <i>Champ de 12 ares 56 centiares. Limites: les articles 3254, 2904, l'ancienne route et l'art. 2593.</i>	Champ	139	12 56			25.-
2862	15	29	Le Crêt du Suits <i>Champ de 51 ares 57 centiares. Limites: l'ancienne route et les articles 600, et 3012.</i>	Champ	573	51 57			23.-
2863	15	31	Le Crêt du Suits <i>Champ de 7 ares 83 centiares. Limites: les articles 536, 2616, 3012, 600, 2785 et 2778.</i>	Champ	83	7 1/7			15.50
2864	15	88	Sur les Grayets <i>Pic de 12 ares 27 centiares. Limites: les articles 2545, 2787, 2582, et 2838.</i>	Pré	158	12 27			11.50
2865	15	91	Les Combes à Soivre <i>Champ de 22 ares 46 centiares. Limites: les articles 2870, 618, 1039, 2594 et 3131.</i>	Champ	249	22 46			11.50
2866	16	11	La Guénélat <i>Champ de 3 ares 39 centiares. Limites: les articles 2644, 2965, 669, 2380 et 2609.</i>	Champ	39	3 51			27.-
2867	16	28	Le Clos de Ville <i>Champ de 16 ares 70 centiares. Limites: les articles 2980, 2970, 649, 3015, 624 et 2818.</i>	Champ	185	16 70			26.-
2868	18	11	Les Charbonnières <i>Jardin de 3 ares 36 centiares. Limites: les articles 2869, 205, la rue publique et les art. 647 et 2564.</i>	Jardin	36	3 2/4			62

suite. *Rochat Henri Samuel et Charles Auguste sieu Abram* 601.  
*Elic.*

ADASTHE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FONDS		
	ARTICLE	F. <sup>n</sup>			N. <sup>n</sup>	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE N. <sup>o</sup>	PRIX par PERCHE
2869	48	12	<i>Les Charbonnières</i> Pré de 1 ares 80 centiares. Limites: les articles 2868, 2554, 1100, 2763, y 205.	Pré	20	1 80			12-	76
2870	48	60	<i>Les Charbonnières</i> Logement, grange y cour de 2 ares 14 centiares. Limites: les articles 2872, 2809, 2871 y 206.	Bâtiment	23	2 14 75				
2871	48	61	<i>Les Charbonnières</i> Place de 22 centiares. Limites: les articles 2870, 2809, la rue publique y l'art. 207.	Place	2	0 22 40				
2872	48	62	<i>Les Charbonnières</i> Pré de 3 ares 56 centiares. Limites: les articles 2811, 2870, 208, y 3104.	Pré	39	3 56 50			33-	117
2873	49	10	<i>A la Sagne</i> Pré de 99 centiares. Limites: les articles 3105, 3097 y 2547.	Pré	11	0 99			32-	32
2874	49	21	<i>A la Sagne</i> Pré de 17 ares 64 centiares. Limites: les articles 2754, 2384, 3085, 3007, 3008, 2732, y 2733.	Pré	196	17 64			30-	529
2875	49	70	<i>A la Sagne</i> Champ de 61 centiares. Limites: les articles 2674, 3022, 3009 y 2675.	Champ	6	0 61 80			32-	20
2876	50	4	<i>A la Sagne</i> Pré de 18 ares 68 centiares. Limites: les articles 2975, 2646, 2829, un ruisseau y l'art. 2756.	Pré	207	18 68 50			18.50	315
2877	50	8	<i>Les Prés de l'Étang</i> Pré de 20 ares 66 centiares. Limites: les articles 2922, 2915, 610, un ruisseau y l'art. 316	Pré	229	20 66 50			11.50	238
2878	50	67	<i>Le Cret du Port</i> Champ de 16 centiares. Limites: les articles 3153, 3196, 3296 y 2400.	Champ	12	1 16 90			22.-	26



602.

suite. *Rochat Henri Samuel et Charles, Auguste Jean  
Abram Elie.*

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE	FONDS		
	F <sup>n</sup>	N <sup>n</sup>			PERCHES Ares	Pieds		Francs.	CLASSE N <sup>o</sup>	PRIX par PERCHE
2879	51	9	<i>Dessous la Grande Côte</i> <i>Champ de 25 ares 29 centiares. Limites: les articles 3119, 2706, 2651, 2506 et 2833.</i>	Champ	281				14.50	
2880	51	11	<i>Dessous la Grande Côte</i> <i>Champ de 13 ares 37 centiares. Limites: les articles 2506, 2651, 2701, 2589 et 2830.</i>	Champ	148	13 37			15.50	
2881	51	15	<i>Cul de l'Etang</i> <i>Pré de 15 ares 44 centiares. Limites: les articles 2739, 3091, 2834, 661 et 2702.</i>	Pré	171	15 44			13.50	
2882	51	50	<i>Les Rondets</i> <i>Champ de 21 ares 06 centiares. Limites: les articles 2799, 2739, 2702, 661, 2834, 2370 et 2770.</i>	Champ	237	21 06			13.50	
2883	52	36	<i>La Sivoz</i> <i>Champ de 36 ares 27 centiares. Limites: les articles 2651, 2772, le chemin du Bateau et les art. 2772 et 2802.</i>	Champ	403	36 27			26.-	
2884	54	36	<i>A la Reprière</i> <i>Champ de 17 ares 82 centiares. Limites: les articles 2590, 2573, 3061, 2508, 2776 et 3186.</i>	Champ	198	17 82			26.-	
2885	61	23	<i>Champs aux Chèvres</i> <i>Champ de 22 ares 77 centiares. Limites: les articles 3070, 2520, 2794, 2750 et 2717.</i>	Champ	253	22 77			24.-	
2886	45	57	<i>Les Combes à Poivre</i> <i>Champ de 21 ares 51 centiares. Limites: les articles 3071, 2818, 2979, 2922, 2726 et 3071.</i>	Champ	239	21 51			21.-	
2887	9	39	<i>Au Plat du Séchey</i> <i>Champ de 20 ares 21 centiares. Limites: les articles 3280, 2920, 3178, 1335 et 2638.</i>	Champ	224	20 21			21.-	
2888	49	37	<i>A la Sayre, champ de 1 ares 23 centiares.</i>		1	1 23			32.-	

Nous n'avons reproduit ici que les trois pages du cadastre ACL, GAA2, concernant la famille du Gros Elie. On trouvera les extraits concernant les cadastres ultérieurs dans nos deux brochures :

1o Collection « Etudes et documents », hors-série no 11, mise en page Rémy Rochat, Cadastre des maisons foraines du hameau des Charbonnières, 2003

2o Collection « Etudes et documents », hors-série no 13, mise en page Rémy Rochat, Cadastre du village des Charbonnières, 1877-1958, 2005.

Vente de l'ancien collège des Charbonnières, AHC, T9, du 8 janvier 1877 :



Le Conseil Administratif expose en mise  
publique le bâtiment qui se trouve au village des  
Charbonnières, lequel a servi de Collège.  
La vente a lieu conformément au plan et cadastre  
Département 43 T<sup>le</sup> 50 N<sup>o</sup> 111 au Charbonnières, maison d'habitation  
ayant salle d'école et hangar pour la pompe à feu et la contenance  
de 16 ares.

Cont. 533 T<sup>le</sup> 50 N<sup>o</sup> 111 pour 41  
is. 534 T<sup>le</sup> 50 N<sup>o</sup> 69 pour 41

- 1<sup>o</sup> Tout-vaudeur est tenu par sa mise
- 2<sup>o</sup> La vente a lieu en bloc bâtiment, jardin, qui est joint au  
sans maintenance de contenance.
- 3<sup>o</sup> Il ne sera pas admis en surenchère au dessus de 10%.
- 4<sup>o</sup> Le paiement s'effectuera la même comptant le jour de la  
publication de l'acte qui se fera dans les trois mois de la jour  
de la mise et à requête du Conseil; le solde par un acte de remise  
pour le terme de 4 ans au taux de 4 1/2% par an
- 5<sup>o</sup> L'adjudicataire payera les vins comptant au 3<sup>o</sup> prix du montant  
de son enchère.
- 6<sup>o</sup> Il payera en outre 10% pour frais de mise
- 7<sup>o</sup> L'adjudicataire fournira deux cautions agréées par le  
Conseil.
- 8<sup>o</sup> Le Conseil réserve le local de la pompe à feu gratuitement  
pour une année; s'il n'y avait pas un nouveau local à cette époque  
le local restant destiné au même effet pour une année au  
locateur de 3 francs par mois payable par le nouveau
- 9<sup>o</sup> Le Conseil se réserve la ratification des autorités compétentes
- 10<sup>o</sup> L'adjudicataire averti que des cautions signeront le présent  
règlement

Charbonnières 8 Janvier 1877  
Expédié à Henri Rochat, par Elia pour le prix  
de Trois mille cent soixante francs

H. Rochat

H. Rochat



Fiches extraites de: La mort passe au village, Le Pèlerin, 2001, fiches originales aux ACI IAD6

CONFÉDÉRATION SUISSE



CANTON DE VAUD

Arrondissement d'Etat civil de Le Lieu

## PERMIS D'INHUMATION

Le 1 Septembre 1901,  
à 9 heures 0 minutes du soir  
est décédé à me Charbonnières  
Rechat Henriette  
profession supérieure agricultrice  
fil-le de Elie Goumel Rechat  
et de Elie Brunner  
Etat civil enfant  
originaire de Le Lieu et l'Abbaye  
domiciliée à me Charbonnières  
né à 1 Septembre me Charbonnières

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu au Charbonnier le 11 Septembre  
Le Lieu le 10 Septembre 1901 vers 5 heures du matin

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

4° 46 - Regist. 4° 62.

M. Reymond







PERMIS D'INHUMATION

Le 19 avril 1909 à 10 heure 1 minutes du matin

est décédé à ux Charbonnières  
Rechat Elié Henri

fil de Eli Samuel Rechat Profession Professeur agricutteur

et de Elié aïe. Brunner

Etat civil : enfant  
originaire de Châti au Pithoye domicilié à ux Charbonnières  
né le 9 juillet 1905

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu. aux Charbonnières le 21 avril 1909. Châti de Jaur

Châti le 20 avril 1909

OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :



1909 no 6 Legis no 63

Arrondissement de l'état civil de Lieu

### Permis d'inhumation ou d'incinération.

1913.

Le Quinze Mars 1913.  
à 9 heures 0 minutes du soir  
est décédé à me Charbonnières  
Rockat Charles Auguste  
profession agriculteur  
fil d de Abraham-Eli Rockat  
et de Julie-Henriette van Rockat  
état civil célibataire  
originaire de Lieu et l'abbaye  
domicilié à me Charbonnières  
né à me Charbonnières le 8 Juin 1836

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu. me Charbonnières le 26 Mars des 2 heures  
Lieu, le 19 Mars 1913 Fr. Jouis

L'officier de l'état civil :

M. Jouis

13 h. J. Pignols 12. 95



Arrondissement de l'état civil d. Le Lieu

## Permis d'inhumation ou d'incinération

Le 1 Decembre 1918

à 9 heure 1 minutes du matin

est décédé à les Charbonniers

Rockat Jenny Fanchette Meri

profession ouvrière

fil. de Henri Frederic Samuel

et de Lisette Marianne avec Rockat,

état civil veuve de Elie Henri Rockat,

originaire de Le Lieu

domicilié à les Charbonniers

né à les Charbonniers le 11 fevrier 1882

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu aux Charbonniers 40 St

Le Lieu le 10 Decembre 1918

L'officier de l'état civil:

M. Regard

1918 14:18 Reg. n° 126





ON SUISSE  
DE VAUD

## Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil d Le Lieu

Le dix Sept mars mil neuf cent trente trois  
à deux heures minutes  
est décédé à Charbormières  
RoCHAT Elie Samuel  
profession agriculteur  
originaire de Le Lieu et Abbaye  
domicilié à Charbormières  
né le 18 Janvier 1872 à Charbormières  
fil de Henri Samuel RoCHAT  
et de Jenny Fanchette Spiry, née RoCHAT  
état civil époux de Elise née Brumer

L'inscription de ce décès ayant été faite dans  
les registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'officier de l'état civil :



H. Fiquet

Le Lieu, le 18 mars 1933

Imprimerie Vandoise, Lausanne. — X. 29 — 20 000 ex.

ON SUISSE  
DE VAUD

## Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil d Le Lieu

Le onze mai mil neuf cent trente neuf  
à quatre heures minutes  
est décédée à Charbormières  
Humboldt Alice Julie, née RoCHAT  
profession ménagère  
originaire d Le Lieu  
domiciliée à Charbormières  
née le 13 juillet 1866 à Charbormières  
fil de Henri Samuel RoCHAT  
et de Jenny Fanchette Spiry, née RoCHAT  
état civil épouse de Fritz Louis Humboldt

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les  
registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'officier de l'état civil :



H. Fiquet

Le Lieu, le 12 mai 1934

Imprimerie Vandoise, Lausanne. — X. 29 — 20 000 ex.

## Images complémentaires



Devant la maison au début du siècle. Celle-ci est encore flambant neuve.



La famille du Gros Elie avec sa femme, sa mère peut-être, et parmi les enfants, la Lisette. Nous sommes devant la porte de grange remplacée depuis lors par une belle jaune !





*Elie RoCHAT mangeant la «Guetse» au chalet «Chez Cornet» (Commune de Mouthe)  
Est-ce la visite du propriétaire ?*





